

**CONSEIL REGIONAL DES ORGANISATIONS  
NON GOUVERNEMENTALES DE DEVELOPPEMENT DU  
SUD KIVU **CRONGD SUD KIVU**  
B.P. 1394 BUKAVU /R.D.CONGO  
E-mail :crongdsk@yahoo.fr**

**RAPPORT DE LA SEMAINE DES ONGD**

**Bukavu, du 17 au 20 décembre 2003**

# CHAPITRE I : INTRODUCTION

## I.1. MOTIVATION.

### **Pourquoi une « SEMAINE DES ONGD » ?**

La décennie 1980 a vu éclore et émerger dans la province du Kivu, à la suite de la grande, multiforme et multisectorielle crise qui a secoué la République du Zaïre, un élan de constitution des associations de développement qui s'étaient engagées à répondre aux besoins quotidiens des Zaïrois meurtris.

Devenu un grand mouvement qui draina de grandes masses, eu égard à son opportunité et à sa pertinence, remplissant quasiment les fonctions de développement socio-économique alors dévolues à l'Etat démissionnaire, ces associations sentirent le besoin de travailler en synergie, en constituant le premier CRONGD du pays en 1988.

L'utilité et l'efficacité de ce réseau ne furent pas à démontrer. Les acteurs engagés dans le développement le faisaient par professionnalisme, militantisme et vocation. Le Sud Kivu est donc le berceau du dynamisme associatif qui a rayonné progressivement sur d'autres provinces de la République Démocratique du Congo.

Le CRONGD Sud Kivu est le plus vieux collectif d'ONGD du Sud Kivu et dans le Pays. Les organisations membres sont actives dans divers secteurs de développement (santé, agriculture, artisanat, désenclavement, communication, hydraulique, transformation agricole, crédits, droits humains...).

Les membres du CRONGD sont mus dans leur action par une philosophie de **la plus large participation** des populations à leur propre autopromotion.

Notre plate-forme permet aux acteurs de développement d'échanger des informations et outils techniques, de coordonner leurs interventions, avec l'espoir de favoriser l'émergence d'une société civile forte économiquement et politiquement.

Elle a à son sein des plates-formes thématiques (intervenant dans les mêmes domaines) et géographiques (intervenant dans les mêmes axes géographiques) qui favorisent une concertation plus rapprochée entre les ONGD.

Le mouvement associatif au Sud Kivu détient aujourd'hui des compétences humaines diversifiées volontairement engagées qui ont permis aux ONGD de jouir d'une certaine crédibilité vis-à-vis de la population, de l'Etat, des organismes internationaux et des gouvernements occidentaux.

Ainsi, nonobstant le contexte social, politique et économique particulièrement difficile que traverse la R D Congo depuis des décennies, le mouvement associatif a permis à la population de :

- développer des stratégies et actions d'auto prise en charge de la survie quotidienne.
- développer une attitude progressive face à l'avenir (la misère n'est pas invincible).
- d'assurer la mise sur pied de certaines infrastructures et services d'intérêt communautaire (centres hospitaliers, écoles, adductions et sources d'eau potable, aménagement des routes de desserte agricole, banques semencières et des produits agricoles, réseaux de crédits rotatifs, reboisement etc.).
- développer une conscience politique élevée.

Mais peu à peu, l'amateurisme et l'opportunisme s'emparèrent des gens et les associations furent créées à foison. A cela s'ajouta un système de réseautage pluriel. Des cas de mégestion entraînant la perte de confiance des Bailleurs de Fonds pullulèrent.

L'image des ONGD se ternît. Le coefficient de collaboration entre les ONGD membres des différents collectifs atteignît le nul. La confiance de la population envers les ONGD s'effrita.

Le CRONGD se souvient de son rôle mobilisateur. C'est de lui que nous devons la genèse et l'émergence de la société civile la plus dynamique du pays et la plus correcte à ses origines.

Ne se souviendrait-on pas, pour ce faire, de ses actions d'éclat à la Conférence Nationale Souveraine. Ses actions et positions pour l'avènement d'une paix durable et d'un Etat de droit en R D Congo sont connues de tous.

Alors faut-il s'arrêter un moment. Interroger l'histoire.

S'interpeller tous, prendre haleine et reprendre de l'élan. C'est pour cette fin qu'est organisée cette « foire » des ONGD du Sud Kivu.

## **I.2. OBJECTIFS DE LA SEMAINE DES ONGD.**

Cette activité vise principalement à offrir un cadre propice d'échanges et de solidarité aux ONGD membres et partenaires du CRONGD et de sensibilisation du public et du pouvoir sur le mouvement associatif de la Province du Sud Kivu.

Pour cette fin, la « SEMAINE DES ONGD » se propose :

- de constituer une mémoire collective sur le rôle réel du mouvement associatif.
- de favoriser les échanges d'expériences entre les différents acteurs du mouvement associatif.
- de diffuser les expériences des membres sur terrain.
- de sensibiliser les organes de l'Etat sur la nécessité de collaborer.
- de conscientiser les acteurs du mouvement associatif sur la nécessité de travailler en réseau et sur le sens de leur action et comportement (éthique et déontologie des ONGD).
- de mener un lobbying en faveur des ONGD.

## **I.3. RESULTATS ATTENDUS.**

A l'issue de ce forum,

- l'environnement interne et externe du mouvement associatif du Sud Kivu seront analysés (forces, faiblesses, opportunités et menaces identifiées).
- l'histoire du mouvement associatif de la Province sera relue et reconstituée.
- l'image ternie des ONGD sera réhabilitée.

- les pistes de solution pour l'efficience, l'efficacité et la pérennisation des actions des ONGD seront proposées.

#### **I.4. OPTIONS METHODOLOGIQUES.**

Afin d'atteindre les objectifs assignés à cette foire, les méthodes suivantes ont été utilisées :

- les exposés magistraux sur les expériences de certaines ONGD dans des thématiques bien ciblés, suivis des débats.
- des tables rondes animées par des vieux routiers du mouvement associatif, dans le but de relire et reconstituer l'historique du mouvement associatif du Sud Kivu, dégager ses succès, ses échecs et ses sorties des crises et jeter un regard extérieur sur lui.
- des visites des réalisations de certaines ONGD dans la salle des expositions – ventes.
- des travaux en carrefour et des discussions en plénière ayant permis aux participants d'approfondir les différents thèmes de base et ainsi arriver à proposer des pistes de solution.

#### **I.5. PROFIL DES PARTICIPANTS.**

Pendant quatre jours, cette foire des ONGD du Sud Kivu a réuni 102 personnes. Les participants étaient essentiellement les acteurs des ONGD membres et partenaires du CRONGD Sud Kivu ; mais aussi d'autres associations locales, des réseaux (thématiques et géographiques) des associations, les Divisions de l'Administration publique, les ONGD internationales , les Institutions d'enseignement supérieur et universitaire et la presse tant écrite qu'audio-visuelle.

#### **I.6. PROGRAMME DE LA FOIRE.**

##### **JOURNEE DU 17 Décembre 2003.**

9h<sup>00</sup>-11h<sup>45</sup> : - Accueil des invités et des participants.

- Mot du Président du Conseil Administration du CRONGD.
- Allocution d'ouverture de son Excellence le Gouverneur de province.
- Cocktail.
- Visite des stands d'exposition.

11h<sup>45</sup>-12h<sup>00</sup> :

- Adoption du calendrier réaménagé.
- Expression des attentes et des craintes.
- Adoption du code de conduite.

12h<sup>00</sup>- 13h<sup>30</sup> : **Exposés théoriques et Débats.**

- PLD : L'expérience sur le micro- crédit dans la ville de Bukavu.
- APEF : La femme et l'entreprenariat.
- APIDE : Expérience dans le domaine de la sécurité alimentaire dans une période de crise.
- PF DIOBASS : La problématique de l'agriculture urbaine et périurbaine à Bukavu.
- ICJP : Les enjeux politiques de la justice et des droits de l'Homme.

13h<sup>30</sup>-15h<sup>05</sup> : Repos – Repas – Visite des expositions.

15h<sup>05</sup>-16h<sup>30</sup> : - Débat.

- **Exposé théorique.**

- Radio Maendeleo : Le Développement à travers une radio communautaire.

**JEUDI, 18 Décembre 2003.**

8h<sup>30</sup> – 8h<sup>45</sup> : Rapport – synthèse de la journée du 17 décembre 2003.

8h<sup>45</sup>- 9h<sup>00</sup> : Dépouillement des cartes de craintes et attentes.

9h<sup>00</sup>- 11h<sup>00</sup> : **Exposés – Débats.**

- GALE « L'alphabétisation – conscientisante et le renforcement de la sécurité alimentaire par l'octroi des micro-crédits ».
- Association ELIMU : « L'approche de la Pédagogie du Texte. »

- Vision Teqoa : « Expérience de la Vision Teqoa sur la prise en charge des femmes violées ».
- API KIVU : « Apiculture, facteur de promotion des milieux ruraux au Bushi ».

12h<sup>30</sup> – 13h<sup>00</sup> : Présentation de l'Institut Vie et Paix.

13h<sup>00</sup> – 14h<sup>45</sup> : Repas – Repos – Visite des expositions.

14h<sup>45</sup> – 16h<sup>15</sup> : Débats.

16h<sup>45</sup> – 18h<sup>10</sup> : Table ronde n°1 + Débats.

### **VENDREDI, 19 Décembre 2003**

8h<sup>30</sup> – 8h<sup>45</sup> : Rapport – synthèse de la journée du 18 décembre 2003.

8h<sup>45</sup>- 10h<sup>15</sup> : -Table ronde n° 2

-Débats.

10h<sup>15</sup>- 10h<sup>30</sup> : Pause

10h<sup>30</sup>- 11h<sup>30</sup> : - Regards extérieurs sur le mouvement associatif du Sud Kivu

- Débats.

11h<sup>30</sup> – 13h<sup>00</sup>: Quelle société civile pour le Sud Kivu ?

13h<sup>00</sup> – 14h<sup>00</sup> : Repas- repos- visite des expositions.

14h<sup>00</sup> – 16h<sup>30</sup> : - Travaux en carrefours.

- Débats.

16h<sup>30</sup> - 17h<sup>30</sup> : - Mise en commun.

- Recommandations.

### **SAMEDI, 20 Décembre 2003**

8h<sup>30</sup> – 10h<sup>00</sup> : Rapport sur les états des lieux par axe :

- Uvira

- Fizi

- Mwenga – Shabunda

- Sud Kivu Montagneux

10h<sup>00</sup>- 10h<sup>15</sup> : Pause et visite des expositions.

## **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE (exercice 2002).**

10h<sup>15</sup>- 10h<sup>45</sup> : - Validation des mandats.

- Lecture et adoption du code de conduite de l'Assemblée Générale.
- Lecture et adoption du PV de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2001.

10h<sup>45</sup>- 11h<sup>30</sup> : Point sur le travail du Comité de Pilotage pour la redynamisation de la Société Civile.

11h<sup>30</sup> – 13h : Présentation et adoption des rapports :

- Bilan de 3 ans de travail du Conseil d'Administration

13h<sup>00</sup> – 14h<sup>30</sup> : Repas- repos- visite des expositions.

14h<sup>30</sup> – 15h<sup>30</sup> : Présentation et adoption des rapports (suite) :

- rapport narratif 2002
- rapport financier 2002
- rapport d'audit externe
- situation des membres et présentation des membres aspirants

15h<sup>30</sup> – 17h : Election statutaires

- lecture et adoption du code électoral.
- élection des membres du conseil d'Administration.
- élection des membres du Conseil de contrôle.

17h - 18h : Clôture :

- mot du président du Conseil d'Administration élu.
- mot du Vice Gouverneur de province chargé de l'Administration et des affaires sociales.
- cocktail.

### **I.7. CODE DE CONDUITE.**

Afin de s'assurer du bon déroulement des travaux, les participants se sont imposés une discipline moyennant un code de conduite étoffé des dix commandements ci-dessous :

- demander la parole avant de parler.
- intervention individuelle limitée à deux minutes chacune.
- téléphones soumis au mode silencieux.
- réduire au maximum les sorties et par ricochet, les entrées.
- ne pas engager des polémiques.
- ne pas monopoliser la parole.
- respecter le timing.
- ne pas fumer dans la salle.
- ne pas abuser du « vin Olame ».
- être tolérants.

## **I.8. EXPRESSION DES ATTENTES ET DES CRAINTES.**

Les participants ont été appelés à exprimer chacun deux attentes et deux craintes par rapport à la « SEMAINE DES ONGD ».

### **I.8.1. Des attentes.**

Un éventail d'attentes a été formulé. Après recoupement et regroupement, les attentes ci-après ont été retenues :

- échanges d'expériences (enrichissement mutuel).
- nouvel élan de travail pour le CRONGD.
- circonscrire l'état des lieux du mouvement associatif d'après – guerre.
- développer un esprit créatif et coopératif au sein des ONGD.
- renforcer le CRONGD Sud Kivu.
- favoriser le travail en synergie (soudure entre les membres).
- outiller les ONGD comme composante de la société civile pour la réussite de la transition.
- ouvrir des ONGD à l'environnement extérieur.
- définir de nouvelles pistes de développement de la Province par les ONGD.
- développer un lobbying en faveur des ONGD.
- aider le CRONGD à retrouver la confiance des différents partenaires.
- disponibiliser le rapport de la foire.
- promouvoir les jeunes associations.

- définir des stratégies de sortie de crise financière du mouvement associatif.
- redynamiser la société civile.
- suivre les recommandations et résolutions prises.

### **I.8.2. Des craintes.**

Plusieurs craintes exprimées l'ont été sous forme de recommandations.

Ces craintes ont porté sur :

- l'insuffisance de temps accordé aux exposés et aux débats.
- le suivi inefficace des recommandations et résolutions prises.
- la non programmation des expériences de ONGD de certains axes.
- la perturbation du programme.
- le contexte politique actuel défavorable à la réalisation des objectifs.
- la sous représentation des ONGD faute de moyens.
- la salle des conférences inadaptée à pareille activité.

### **I.9. EQUIPE PEDAGOGIQUE ET TECHNIQUE.**

L'équipe pédagogique était ainsi constituée :

- NONO NTABUGI : Coordination.
- ZIULU : Modérateur.

Le personnel de support suivant a été employé :

- Roger Anderson KABUNGULU : Rapporteur.
- Bruno BAHATI : Chargé de la logistique.

## **CHAPITRE II : EXPOSES THEORIQUES**

### **II.1. EXPERIENCE DES MICRO-CREDITS DANS LA VILLE DE BUKAVU**

#### **(cas de Pain Pour le Déshérités P. L.D).**

L'expérience de l'ONGD **Pains Pour les Déshérités** en sigle **PLD** a été présentée par Madame Espérance HENDWA, Coordinatrice de cette organisation.

#### **II.1.1. Présentation de l'expérience.**

##### **Historique des crédits au PLD.**

C'est depuis 1987 lors de sa création que PLD (Pain Pour les Déshérités) s'est fixé la mission de combattre la pauvreté et l'injustice dans la Province du Sud Kivu précisément à Bukavu et ses périphéries.

En 1990 commence la première phase d'intervention au profit de son groupe cible. Cette phase s'est presque limitée à l'identification des bénéficiaires et naturellement à l'analyse du contexte des déshérités de la ville de Bukavu et ses périphéries.

Après la première analyse, il a été remarqué que le contexte des déshérités était large et qu'on ne pouvait pas se limiter seulement aux veuves et aux orphelins provenant des ménages pauvres.

Ainsi, pour concrétiser ses ambitions PLD a alors mis sur pied un programme de micro crédits qui visait surtout les femmes des ménages pauvres.

## Stratégie d'intervention.

### De l'organisation des groupes.

Les bénéficiaires de l'action de PLD sont groupés en associations de 15 personnes en moyenne qui naturellement se connaissent entre elles par des liens communs d'activités ou alors de personnes ayant des relations d'amitiés depuis longtemps.

Cette connaissance mutuelle de membres a un avantage capital pour l'association car ça permet au groupe d'être de plus en plus solide une fois constitué.

Cette stratégie d'intervention en groupe permet PLD de ne pas disperser les efforts.

### Le système de micro crédits proprement dits.

Le système de crédit au PLD comprend 4 étapes importantes :

1. l'identification des clients et l'analyse des dossiers,
2. l'octroi des crédits aux clients,
3. le remboursement des crédits,
4. le recouvrement des crédits.

Chacune de ces étapes fonctionne de la manière ci-après :

#### ❖ L'identification des clients.

Le client est d'abord identifié à travers l'association (groupe) à laquelle il appartient car PLD travaille avec les groupes bien organisés et structurés et non avec des personnes isolées. Le groupe prend l'engagement de prendre en charge ses membres et décide qu'en cas de non-paiement du crédit, la charge lui revient. C'est ce qu'on appelle « **caution solidaire** ».

Cette stratégie est alors renforcée par les enquêtes et sondages auprès du client de façon individuelle pour s'assurer que ce dernier a la garantie et la capacité de rembourser le crédit contracté.

C'est à ce stade qu'on constitue alors le dossier du client avec les éléments ci-après :

- la demande de crédit ;
- la caution solidaire ;
- les éléments de l'identification du membre (investigations) ;
- l'autorisation maritale (au cas où la cliente serait mariée) ;
- la photo passeport.

L'identification des clients est suivie directement de l'analyse des dossiers des clients.

Cette analyse est une étape intermédiaire entre l'identification du membre et l'octroi du crédit.

Elle consiste à prendre la décision sur le montant de crédit à octroyer à un client sur base des éléments contenus dans son dossier. Ceci est fait par les membres de la commission des crédits

(5 membres tous agents de PLD) et sanctionné par un P.V. de la commission.

❖ L'octroi des crédits aux clients.

Après la réunion de la commission de crédit, une lettre d'invitation des membres est adressée au groupe, dans laquelle on reprend les noms et le montant octroyé à chaque membre.

C'est dans cette lettre qu'on doit déterminer la date à laquelle on invite les membres à venir toucher les crédits.

L'octroi des crédits (déboursement des crédits) est effectué par le caissier de PLD qui se réfère au P.V. de la commission des crédits. Chaque membre perçoit le crédit au guichet, assistée de la présidente de son groupe.

Au cours de l'octroi des crédits les documents ci-après sont utilisés :

- le contrat individuel de crédit ;
- la fiche d'emprunteur (document interne/comptable) ;
- le carnet de remboursement.

Tous ces documents doivent être signés (individuellement devant le caissier avant tout déboursement de fonds.

❖ Le remboursement des crédits.

Le remboursement des crédits est mensuel (soit 30 jours après la réception du crédit).

La présidente de l'association collecte le remboursement auprès de chaque membre et vient déposer à la caisse de PLD. Le membre rembourse 10 % du capital et 1 % des intérêts chaque mois.

Au cours du remboursement les documents ci-après sont utilisés :

- la fiche d'emprunteur ;
- le carnet du membre sur lequel on doit inscrire le montant remboursé et le solde restant dû.
- le quittancier de remboursement qui constate le montant encaissé par la caisse de PLD mais aussi une preuve de remboursement pour le membre.

❖ Le recouvrement des crédits.

Le recouvrement des crédits intervient lorsque le service de crédit constate que le client ne s'est pas présenté au guichet pour payer, c'est-à-dire lorsque le client accuse un retard de 30 jours. L'agent recouvreur doit d'abord voir l'association sur cette question.

Au cas où la situation de retard persiste l'agent recouvreur peut alors se rendre soit au domicile du client soit à son lieu de travail pour le recouvrement.

Si la situation n'est pas toujours arrangée, l'association doit payer pour son membre en vertu du principe de **la caution solidaire**.

### **Stratégie d'encadrement des crédits.**

Pour mieux encadrer les crédits, PLD met en place une stratégie consistant à suivre l'évolution quotidienne des clients et des crédits déboursés au cours d'une période donnée.

Elle suppose les éléments ci-après :

- Le suivi de crédits.
- L'appui conseil en gestion.

❖ Le suivi de crédits :

Les animateurs de PLD sont tous impliqués dans le suivi des crédits auprès des clients. Le suivi consiste à visiter régulièrement le client soit à son lieu de travail pour voir l'évolution de son activité soit au niveau de son association pour acquérir des

renseignements sur un client auprès de son groupe, et déterminer les difficultés ou les performances du client et lui prodiguer des conseils nécessaires.

❖ L'appui en gestion :

C'est une activité qui vient soit avant ou après l'octroi d'un crédit à un client. L'appui conseil avant le crédit suppose que le projet (l'activité) du client connaît quelques failles qu'on doit lui demander de bien analyser avant le crédit. L'appui après le crédit suppose que le client a connu des problèmes dans son activité et pour ça il lui faut des conseils pour changer des stratégies,...

**La politique des crédits de PLD.**

❖ Nature des clients.

Les clients de PLD sont en général les femmes, les hommes et certains déshérités groupés en associations de développement.

❖ Nature d'activités financées ou secteurs économiques financés.

- le petit commerce où 97 % de clients sont concentrés.
- l'artisanat avec environ 3 % de clients.
- l'agriculture (en nature) : projet en milieu rural, collectivités rurales de KAZIBA, LUHWINDJA et BURHINYI. Ici on donne les outils aratoires et semences remboursés par les produits de récolte.

Pour le crédit en espèce, le taux d'intérêt est de 10 % et l'échéance est de 10 mois.

La garantie du crédit est la caution solidaire et le remboursement est mensuel dont 10 % en capital et 1 % en intérêt.

**Impact du crédit PLD.**

- ❖ Avant la guerre, l'approche par crédits avait permis à plus au mois 55 % de femmes pauvres parmi les bénéficiaires de l'action de PLD de se constituer de petits capitaux propres après avoir terminé à rembourser le crédit PLD. Plus de 65.000 \$ US mobilisés (capital propre) par 800 membres (53 associations en moyenne).

- ❖ Les crédits ont permis à plus au moins 30 % de bénéficiaires de passer du niveau de commerce de détail au niveau intermédiaire (semi-grossiste). C'est-à-dire une femme qui faisait le petit commerce de détail localement, commence à aller s'approvisionner à la source (Bujumbura, Kampala, Butembo, Nairobi,...).
- ❖ De la part des bénéficiaires des crédits PLD, il y a acceptation de la notion d'entrepreneuriat, de l'accumulation de l'argent, de l'apprentissage des métiers professionnels,...
- ❖ Grâce aux crédits PLD, la plupart des familles bénéficiaires résolvent leurs besoins primaires notamment le paiement des soins médicaux. Cependant, certains investissements importants sont réalisés surtout dans le domaine de l'amélioration de l'habitat et de l'acquisition des équipements.
- ❖ Depuis quelques années, PLD essaie d'encourager et renforcer la collaboration entre l'homme et la femme au niveau des ménages, en associant de plus en plus les maris dans le processus d'octroi des crédits à leurs femmes (autorisation maritale, formations mixtes, crédit important pour le commerce en commun,...). Au fait dans un contexte de crise socio-économique aiguë caractérisée par le chômage et le sous paiement des maris, la femme est entrain de se confirmer comme un partenaire capable d'apporter aussi une contribution à la survie de la famille.
- ❖ Le programme de micro-crédits a offert une égalité de chance aux enfants en ce sens que même les enfants issus des familles pauvres parviennent à payer leur prime grâce aux revenus générés par le petit commerce de leurs mères.  
 Dans l'avenir, ceci constituera un impact important à long terme.
- ❖ Appui aux femmes transporteuses = amélioration de leur statut social et de leur santé.

### **Perspectives d'avenir.**

Etant donné la capacité technique actuelle de ses membres (clients), PLD compte améliorer davantage ses services en faveur de ses clients habituels et élargir ainsi son action à d'autres catégories de personnes qui jusque-là étaient oubliées. Ainsi

PLD veut mettre en place des structures de travail plus solides et beaucoup plus grandes à l'échelle d'une banque de développement communautaire pour bien servir ses membres (clients) et assurer la pérennité de son action. Ceci est évidemment possible si les conditions de conjoncture économique s'améliorent et surtout si la stabilité politique devient effective dans le pays.

## **II.2. EXPOSE SUR LA FEMME ET L'ENTREPRENARIAT.**

Madame Zita KAVUNGIRWA, Coordinatrice de l'organisation **APEF** a développé l'expérience de son association sur l'entrepreneuriat féminin.

### **II.2.1. Du condensé de cette expérience.**

#### **La femme et l'entrepreneuriat.**

Le crédit octroyé aux pauvres dont les femmes font partie est un instrument de développement.

La notion du micro-crédit sous forme de prêts remboursables et encore plus celle de prêts avec intérêt n'est pas nouvelle au Sud Kivu.

En 1995, lorsque deux femmes ont menées une recherche action à Bukavu, les constats suivants ont été tirés :

- plus de 90 % de la population oeuvrant dans le secteur informel est composée de femmes.
- elles sont beaucoup plus dans le petit commerce.
- elles sont confrontées à beaucoup de tracasseries.
- elles ont très peu et pas du tout de capital.
- elles travaillent avec des crédits journaliers en des prêts des amis en mesure de la famille.

Pour la plupart, les difficultés économiques, le chômage du mari ou le non paiement de celui-ci, la précarité et la faible rémunération des emplois féminins ont poussé beaucoup de femmes non qualifiées à chercher à générer des revenus à travers l'auto-emploi.

Plus dur, mais d'habitude à la longue plus rémunératrice, l'auto-emploi donne plus de flexibilité à la femme et lui permet de gagner sa vie dans la dignité.

Comme la micro-entreprise est presque toujours située au domicile ou proche du domicile, la femme peut décider de ses propres horaires, s'occuper du ménage et des enfants tout en gérant sa micro -entreprise.

APEF a identifié quelques compétences techniques au milieu des femmes qu'elles peuvent exploiter pour aller de l'avant.

Il s'agit notamment de la couture, la teinture, le tricotage, la savonnerie, l'extraction de jus, etc....

Ces activités menées en entreprises contribuent beaucoup à rendre la femme plus visible et les femmes deviennent des actrices économiques qui ont conquis des places « dehors ». Pour que les femmes s'accaparent des espaces extérieures longtemps réservés à l'homme, il faut beaucoup de détermination, beaucoup de solidarité entre femmes, une poignée d'hommes compréhensifs et de gros efforts pour surmonter les préjugés.

La femme du Sud Kivu est une véritable entrepreneuse :

- elle tire sa matière première du milieu environnant.
- elle fournit le produit répondant aux besoins de la population.
- elle n'a pas peur du risque.

Parce que selon le dictionnaire LAROUSSE, l'entrepreneur est celui qui a su imaginer et réaliser le plus souvent, à force de travail et de ténacité, une oeuvre, une action ou une entreprise. Pour nous, l'entrepreneur est une personne capable de détecter les besoins de la communauté dans laquelle il vit et s'engager à les satisfaire grâce à son travail, à son imagination créatrice, son courage, son endurance et à sa persévérance.

Quels sont les obstacles à l'émergence et le développement de l'entrepreneuriat ?

- le montant minuscule du fond de crédit.
- la mentalité de la communauté qui pense que la pauvreté est traitée avec des dons.
- la multiplicité des taxes et les tracasseries administratives.
- l'absence des banques : épargne.

Les femmes du Sud Kivu ont des attitudes favorables à l'entrepreneuriat, il ne leur manque que les moyens et votre soutien.

### **II.3. EXPERIENCE DE APIDE DANS LE DOMAINE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE DANS UNE PERIODE DE CRISE.**

---

Messieurs Léon MUMATE NYAMATOMWA et Freddy respectivement Secrétaire Général et Technicien Agronome de cette organisation **d'Appui-conseils aux Projets et Initiatives de Développement Endogène « APIDE »** ont présenté tour à tour l'expérience de leur association en matière de sécurité alimentaire en période de crise dans les territoires de Mwenga et de Fizi. En voici le corpus sommaire.

#### **II.3.1. Présentation de l'expérience.**

##### **Introduction.**

Appui-conseils aux Projets et Initiatives de Développement Endogène, « APIDE » en sigle, est opérationnel au Sud Kivu voici bientôt une dizaine d'années.

En effet, il a été créé en juillet 1991 à Bukavu et s'est constitué d'abord en un Bureau d'études et des consultants chargé d'assumer divers appuis techniques aux organisations de développement et structures de base qui en exprimaient les besoins.

En tant que tel, APIDE s'est spécialisé dans le renforcement des capacités techniques (appui-conseils en gestion, en organisation, structuration...des initiatives locales de Développement ; accompagnement des organisations d'Appui et de base en formation en planification, suivi et évaluation).

A partir de 1995-1996, APIDE se lance dans un programme-test d'appui à l'auto-suffisance alimentaire tout en menant une étude sur la « problématique et possibilités de sécurité alimentaire à Fizi et Mwenga au Sud Kivu, République Démocratique du Congo ».

Parallèlement, les paramètres de sécurité alimentaire sont testés au niveau de ces deux entités à partir de janvier 1995 avant que la première guerre dite de libération

en RDC n'éclate en octobre 1996, pendant que APIDE se préparait à s'engager dans merci des bandes armées et autres pillards.

La question que d'aucuns pourraient dès lors se poser est donc celle de savoir « comment APIDE a pu réaliser son programme d'appui à la sécurité alimentaire en période de conflits armés » ? Quelles sont les stratégies mises en oeuvre ?

### **Stratégies de sécurité alimentaire mobilisées en période de conflits armés.**

La satisfaction des besoins alimentaires et nutritionnels constitue la condition d'existence des individus pour pouvoir parler, tant soit peu, de la sécurité alimentaire des populations de Fizi et de Mwenga au cours de la longue période des conflits armés dont elles viennent d'être les grandes victimes.

Or, dans ce contexte de guerre qui a prévalu, il n'était pas évident d'entrevoir une stratégie qui sécurise les populations paysannes perpétuellement en fuite sur le plan alimentaire, de sorte que tous les individus aient accès à suffisamment de nourriture à tous moments.

Nous avons dû néanmoins imaginer quelques stratégies pour permettre aux paysans de produire, de nourrir les membres de leur famille et, pourquoi pas, de gagner un peu de revenu en cette période difficile.

Ce qui nous a déterminé à mener l'une ou l'autre action qui s'inscrit dans notre programme quinquennal d'appui à la sécurité alimentaire réalisé entièrement sous la guerre jusqu'à atteindre de petits résultats qui ont permis de soutenir les populations et dont mon collaborateur Freddy va nous parler : L'exécution d'un programme pluriannuel de sécurité alimentaire.

Tous les efforts de préparation à un pareil programme et les acquis antérieur vont être ainsi mis en épreuve, pour ne pas dire annihiler.

Au lieu de se lancer dans le programme pluriannuel, en 1997 APIDE se mettra à réaliser un programme intérimaire, doublé des actions d'urgence et de réhabilitation, après la guerre de 1996.

L'exécution du programme quinquennal d'appui à la sécurité alimentaire proprement dit (1998-2003) pour les deux territoires précités va malheureusement coïncider avec les cinq années qu'a duré la deuxième guerre qui avait éclaté en août 1998.

Ainsi ce programme va s'exécuter sous pression étant donné le contexte difficile de guerre caractérisé par l'insécurité et les violences de tout genre.

Or les hommes devraient continuer à vivre, et donc à manger, tant qu'ils respiraient encore.

C'est donc la raison pour laquelle, en dépit des conflits armés, nous avons dû imaginer des stratégies appropriées de travail pour continuer à appuyer les efforts des populations cibles dans la sécurité alimentaire, pour ne pas dire la production alimentaire, faite sous les coups de balles, ou entre de moments de fuites en forêts, après avoir perdu des saisons culturales et abandonné ses outils aratoires, ses élevages et autres biens.

APIDE, dans son programme de sécurité alimentaire appui :

❖ Agriculture :

- distribution des semences et intrants agricoles, plus au moins 25 T/an.
- vulgarisation et introduction des cultures maraîchères à Fizi et Mwenga.
- production locale des semences vivrières avec la formation des multiplicateurs des semences.

Stratégies :

- travail sous pression dans le rayon d'action APIDE.
- suivi des agriculteurs dans leurs lieux de fuite.
- agronome fuyait et était avec les paysans en fuite.

❖ Elevage :

- distribution des noyaux d'élevage (chèvres, poules, lapins aux paysans même dans leur lieu de fuite) : Bukavu par déplacés de Mwenga, Uvira par déplacés de Fizi.

Difficultés rencontrées.

13 % seulement du noyau existe pour Fizi.

7 % pour Mwenga.

D'où la création du poulailler de diffusion à Bukavu.

- ❖ travail dans le domaine humanitaire, aide humanitaire d'urgence avec FAO, PAM, SENASEM, IPAE, CICR. Ce qui a augmenté les capacités accrues de distribution des intrants.
- ❖ appui à la pêche.

En territoire de Fizi par la disponibilisation des filets de pêche aux ILD partenaires.

- ❖ Eau potable.

Aménagement de 53 sources et formation de 250 membres de comité de gestion des sources et des fontainiers à Mwenga, Kalambi, Kamituga et Kitutu.

Transformation, écoulement et commercialisation des produits agricoles : huile de palme de Fizi et riz de la plaine de la Ruzizi.

Construction des dépôts à Kitutu, Mitobo et Kamituga (COOPROCOKA).

#### **II.4. Echanges sur les expériences de PLD-APEF- APIDE.**

Trois intervenants qui ont parlé de micro - crédit à savoir APEF, APIDE et PLD se sont apprêtés aux questions ci-après des participants.

1. dans quelle mesure peut-on évoluer des activités de micro - crédit vers une banque ?
2. pourquoi ne pas relancer l'idée des COOPEC au lieu de créer autre chose ?
3. comment les expériences de micro - crédit annihilent-elles la pauvreté et peuvent être moteurs de développement encourageant la production ?
4. que font les organisations qui oeuvrent dans le micro - crédit pour assurer leur autofinancement ?

Les exposants ont apporté la lumière ci-après :

1. le PLD est convaincu de la capacité technique actuelle de ses clients et est engagé à améliorer ses services en leur faveur.

Alors croit-il élargir le champs de ses clients et grossir l'assiette de prêts à accorder en

créant avec d'autres ONGD qui le souhaitent, une banque de développement communautaire

dans laquelle le PLD détiendra 60 % des actions.

2. le micro - crédit et le système COOCEC sont complémentaires. L'approche micro - crédit n'a pas le volet épargne mais l'encourage en guise de la sécurité du prêt reçu.
3. les micro-crédits favorisent l'auto - emploi et promeuvent donc la production au sein des micros - entreprises.
4. il convient de noter que l'argent remboursé par les clients est aussitôt redistribué à d'autres demandeurs. Et l'intérêt perçu sur les crédits octroyés peut servir à l'autofinancement de l'organisation.

## **II.5. PROBLEMATIQUE DE L'AGRICULTURE URBAINE ET PERI-URBAINE A BUKAVU.**

Cette thématique a été développée par Monsieur Augustin CIHYOKA de la **Plateforme DIOBASS SUD KIVU**.

### **II.5.1. Présentation sommaire de l'expérience.**

#### **Problématique de l'agriculture urbaine à Bukavu.**

##### Introduction.

L'agriculture urbaine, quid ?

La notion d'agriculture urbaine est comprise comme l'ensemble des activités des productions vivrières, d'élevage de troupeaux et de petits animaux, des poissons,...dans les milieux urbains.

La notion d'agriculture urbaine est intimement liée à celle de l'agriculture périurbaine. Cette dernière est par contre peu précise, car il est parfois difficile de différencier la ville de sa « périphérie ». Les zones urbano-rurales font-elles partie de la ville ou de la périphérie ? Cette notion reste confuse dans de nombreux pays du Sud, à cause notamment du mode de développement des villes.

En outre on ne peut plus parler d'agriculture urbaine sans faire allusion aux déchets que celle-ci produit ou à la salubrité ambiante. La problématique actuelle est celle de trouver comment l'agriculture urbaine et périurbaine peuvent contribuer positivement à améliorer la qualité de vie en ville plutôt que d'en être l'élément perturbateur.

Cela dit, nous constatons que l'agriculture urbaine n'a pas été inventée par un scientifique en chambre. Ce n'est non plus un produit récent de notre civilisation. Elle a toujours existé, mais c'est assez récemment qu'elle est devenue l'objet d'étude car elle fait problème.

Rejetée par les uns, elle apparaît aux autres comme une initiative populaire capable d'apporter bien des réponses au niveau de la sécurité alimentaire, de l'écologie et au niveau de l'emploi.

En tout état de cause, la question fondamentale reste celle de savoir si l'agriculture urbaine a sa place reconnue, voire encouragée dans la ville. Que celle-ci soit située au Nord (Bruxelles, Berlin ou au Québec) ou encore au Sud, en Amérique latine, au Philippines voire en Afrique ?

Toutes les grandes villes d'Afrique de l'Est ont été étudiées ; l'AU y est parfois combattue, comme à Harare sans trop de succès, et plus souvent encouragée. Et alors la question fondamentale n'est plus de savoir si l'agriculture urbaine existe, mais « plutôt » de savoir si elle apporte une contribution intéressante à l'écologie, à la sécurité alimentaire locale, à la génération des revenus ou de l'emploi !

### **Etat de lieu de l'agriculture urbaine en Afrique et ailleurs dans le monde.**

Les villes africaines sont en pleine croissance. Malheureusement, les gouvernements ne tiennent pas compte de ces évolutions dans la mise en place des politiques, que ce soit pour l'habitat ou l'aménagement tout court ou même pour la sécurité alimentaire des citoyens.

Ainsi par exemple Dakar a été aménagé, du fait de la colonisation, en un site concentrant les lieux décisionnels et économiques du Sénégal et de l'Afrique de l'Ouest française. Très vite ceci a entraîné un regroupement important de population (21 % du total du pays). Le secteur agricole s'y est fortement développé, à côté des

activités économiques intenses créées par les entreprises et les industries. Il en a été ainsi dans de nombreuses autres villes africaines.

Bien sûr, de nombreux facteurs lourds et surdéterminants interagissent et accentuent la pauvreté. On fait allusion à l'ajustement structurel, le manque de planification ou encore la mégestion de l'appareil de l'état ou les guerres qui assiègent les villes et déchirent le continent.

L'approvisionnement en ville devient chaque année plus difficile à cause de ces facteurs, les uns prévisibles et les autres pas du tout.

Dans le contexte d'urbanisation croissante, les décideurs politiques et les acteurs privés et publics intéressés par l'évolution des villes sont interpellés pour protéger et promouvoir l'agriculture urbaine. Elle répond à la fois aux besoins d'alimentation, de revenu et d'assainissement du milieu.

L'agriculture urbaine en Afrique est une réalité très forte. Elle essaie de trouver une solution à ces problèmes (et en crée d'autres), et qui interpelle de plus en plus de nombreux chercheurs aujourd'hui.

D'après M. MBAYE A., Dakar assure près de 40 % de production maraîchère au niveau national. Cette production ne se fait pas sans problème car l'analyse des conditions de réalisation de ces productions permet de voir qu'elles entrent en compétition directe avec les besoins non agricoles de la ville.

A Brazzaville, 25 % de ménages possèdent un champ et l'équivalent en valeur monétaire de l'autoconsommation représente parfois plus de 40 % selon les familles. La part des jardins situés dans la ville et dans les périphéries proches représente 80 % de l'approvisionnement des légumes feuilles.

A Lomé, une enquête menée auprès d'un échantillon des producteurs maraîchers des zones péri-urbaines montre que le revenu net mensuel des producteurs est en moyenne équivalente au salaire d'un cadre supérieur de l'administration publique Togolaise. Ceci est rendu possible grâce à une combinaison des facteurs efficaces de production et une accessibilité des producteurs aux intrants à travers divers réseaux de distribution, le crédit, la formation, ... bien qu'à un niveau faible.

L'apport de l'agriculteur urbain est donc incontestable, surtout dans le ménage à faible revenu. Dans certains pays, des mesures prises par les acteurs publics et/ou privés montrent à quel point cette question d'agriculture urbaine est prise au sérieux.

La problématique de l'AU n'est pas une préoccupation des seuls pays africains. En Amérique latine, la même question se pose. On s'y rend compte aussi que l'AU constitue une ressource vitale pour beaucoup des familles.

Comparée à l'Afrique, cette problématique y semble être un peu plus encadrée. Les femmes d'une coopérative bolivienne par exemple, ont réussi à quadrupler la production légumière qu'elles ne pouvaient pas pratiquer pour des raisons de contraintes climatiques.

Actuellement dans la sous région fonctionne un grand réseau « AGUILA » regroupant de nombreux pays latino-américains. Il développe des activités en agriculture urbaine en tant que conseillers et courtiers de l'information.

L'AU n'est pas que l'apanage des seuls ménages pauvres. Des entrepreneurs urbains, des hommes d'affaires en Afrique ont développé des PME à partir de l'agriculture urbaine en combinant différents types d'activités : maraîchage, arboriculture, élevage, .... Et en recourant à une main d'œuvre salariée. D'autres encore investissent dans le traitement des déchets et leur valorisation, en créant des unités de production des biens et des services très prospères.

Cette activité a un revers de médaille !

Malgré son importance capitale dans la vie des gens, cette activité se réalise parfois au mépris de normes écologiques.

A Dakar, par exemple, les maraîchers cassent les canalisations pour avoir accès à l'eau des égouts pour raison d'arrosage sans tenir compte de la santé des populations et du respect des biens publics.

A Abidjan, c'est dans la lagune d'Ebrié que les Abidjanais évacuent l'essentiel de leurs déchets agricoles et autres débarras (eaux domestiques, rejets des fosses septiques, ...).

On estime à 40 000 et 60 000 m<sup>3</sup> le volume de rejets liquides déversés chaque jour au niveau de l'agglomération d'Abidjan, entraînant 6 000 à 9 000 milliards de bactéries et virus qui arrivent à la lagune chaque seconde, soit jusqu'à 1 000 fois plus les normes de salubrité fixées par l'OMS.

A Ndjamena comme à Bukavu, les populations et parfois les marchés se servent des caniveaux et lits de rivières pour se débarrasser de leurs ordures. Et quand les eaux de pluies s'écoulent ou au crue de rivières traversant les quartiers de la ville, elles charrient ces déchets qui obstruent malheureusement les canaux d'évacuation des eaux.

La gestion des ordures et déchets ménagers est en effet un problème qui se gère mal dans de nombreuses villes africaines.

L'élevage apparaît aussi comme une activité importante dans l'agriculture urbaine.

L'étude de Moustier Paule montre que les poulets de chair dans beaucoup de pays en Afrique de l'Ouest, le lait et les œufs proviennent d'exploitations situées dans la ville et dans sa proche périphérie, gérées par les résidants urbains.

Pour améliorer son revenu ou pour se nourrir, un habitant de Ouagadougou sur 10 élève du bétail en ville. Ouagadougou compterait environ 4 000 bovins, 3 000 porcins, et 19 000 volailles. La prospérité de l'élevage en milieu urbain est due en grande partie à la présence des brasseries dans la ville dont les déchets sont directement recyclés comme matière première pour l'élevage.

### **Regard sur l'agriculture urbaine et peri-urbaine à Bukavu.**

#### Regard historique sur la croissance de la population de la ville de Bukavu de 1900 à 2000.

Nous avons noté jusqu'ici l'importance de la population urbaine en Afrique en terme de croissance. Considérant la ville de Bukavu, un aperçu historique nous permet de visiter son évolution.

La ville de Bukavu est fondée en juin 1990. A ce moment, elle ne comptait que 10 000 habitants. La population autochtone y a donc été déplacée pour être installée dans la localité de Kasha. Voici approximativement l'évolution qu'a connue cette ville.

ANNEE	POPULATION.
-------	-------------

1900	10 000 habitants.
1930	15 000 habitants.
1960	60 000 habitants.
1977	148 000 habitants.
1994	400 000 habitants.
2000	600 000 habitants.

Au regard de l'évolution de la population, le constat est que l'occupation de la ville a fortement augmenté après l'indépendance. Vers les années 1980, la conjoncture devenant difficile, l'exode rural s'étant accentué, les activités agricoles se sont développées davantage.

Les anciens espaces verts, les zones périphériques et les bas fonds sont mis à profit pour combler les déficits alimentaires dans les familles et suppléer à l'absence ou à l'irrégularité de paiement de salaire.

Depuis, cette activité a pris de l'ampleur, au point que certains sites de ventes en ville sont approvisionnés non seulement par les villages voisins mais aussi par les jardins urbains essentiellement pour les légumes frais.

#### **Agriculture urbaine et peri-urbaine à Bukavu.**

L'agriculture en milieu urbain et particulièrement à Bukavu est devenue un grand palliatif aux problèmes socio-économiques que connaît la grande majorité de la population urbaine.

Elle est l'apanage des populations pauvres qui se heurtent à des difficultés d'accès aux semences sélectionnées et intrants divers, de même que d'accès à l'information sur les nouvelles méthodes culturales.

Les milieux périphériques de camp Saïo, Ciriri, Kasha, Bagira et Mbobero offrent encore plus de terre pour l'agriculture alors que les sites comme Panzi et Mukukwe sont fortement menacés par le lotissement.

Pour le cas de Mukukwe, comme les autres sites jadis inexploités par l'habitat, il est devenu difficile pour les agriculteurs de drainer le marais sous le risque de le voir dessécher et perdre les parcelles d'où ils tirent l'essentiel de survie. Les agriculteurs ne sont pas nécessairement les propriétaires fonciers ; ce qui peut créer des blocages pour une bonne exploitation de la terre.

Il s'agit donc là d'un aspect, c'est **l'agriculture périurbaine.**

Un autre aspect relève de la pratique de l'agriculture sur des petites superficies autour des maisons en agriculture intra urbaine. Dans certains quartiers de la ville, ces jardins sont comparés par les ménages pauvres comme leurs « coopérant », allusion faite au marché de Kadutu où l'on peut avoir tout ce dont on a besoin quand la bourse le permet. Ces jardins constituent un dernier recours chaque soir pour le ménage quand les démarches de la journée n'ont rien apporté.

Pour mieux appréhender l'efficacité de l'agriculture urbaine à Bukavu, la Plate forme DIOBASS est partie d'un processus méthodique porteur des résultats !

### **Processus et cheminement dans l'AU.**

Petit historique de la démarche.

#### OU SCHEMA GLOBAL DU PROCESSUS AGRICULTURE URBAINE à Bukavu

Décembre 2000	Février 2001	Mars 2001	Mars 2002	Avril 2003
Participation à l'atelier de Bukembo.	Enquête sommaire sur l'AU à Bukavu.	1 <sup>er</sup> Séminaire de Bukavu sur l'AU au CAP Nguba.	2 <sup>ème</sup> Séminaire de Bukavu sur l'AU.	3 <sup>ème</sup> Séminaire de Bukavu sur l'AU au Centre Amani Muhumba.
Rencontre avec des acteurs de Butembo, de Goma et des membres de l'Institut de vie.	Enrichissement de la problématique.	Participation des villes de Bukavu et de Goma et d'un membre de l'Institut de vie.	Participation des villes de Bukavu, Goma, Kisangani et Kigali.	Invitation des acteurs des villes de Bukavu, Goma, Butembo, Kisangani, Kigali et Bujumbura.
Echanges méthodologiques et techniques. Réflexion sur la problématique de l'AU.	Découverte des acteurs et des actions. Connaissance des problèmes et	Restitution des acquis de Butembo, Restitution /	Enrichissement de la problématique, Evaluation des engagements	Invitation des réseaux APM, IAGU. Evaluation des engagements

	des besoins.	<p>échanges sur les résultats de l'enquête.</p> <p><i>Réflexion autour de :</i> Agriculture en villes, Elevages en villes, Gestion des déchets Agri/élevage en périurbain. Divers engagements.</p> <p style="text-align: center;">↓</p> <p>Suivi/accompagnement. Négociation au PAM, à la Commune. Appui-conseil,</p>	<p>pris en Avril 2001.</p> <p><i>Refléxion autour de :</i> AU et Revenu des ménages, AU et sécurité Alimentaire, AU et Emploi des jeunes gens, AU et Environnement urbain, Gestion des conflits agriculteurs/éleveurs urbains, Divers engagements.</p> <p style="text-align: center;">↓</p> <p>Suivi /accompagnement Négociation-Appui/conseil Quelques appuis</p>	<p>pris en 2002.</p> <p><i>Réflexion autour de :</i> AU et reboisement, AU et jardins scolaires, jardins communautaires et familiaux, AU et élevage, AU et assainissement, gestion des déchets. Renforcement du réseau des villes.</p> <p style="text-align: center;">↓</p> <p><b><u>Attentes de cet atelier.</u></b> Renforcement des échanges techniques et méthodologiques entre les villes des sous région autour d'activités</p>
--	--------------	---	--	---

		Quelques appuis -matériels (évacuation des déchets), Montage vidéo.	matériels Rencontres entre acteurs pour consolider et harmoniser les pratiques/les visions Participation au colloque de ATH /Bruxelles suivi AU au Nord et au Sud.	concrètes à définir. Mais aussi Démontrer la place de l'agriculture urbain dans
--	--	---	--	---

En décembre 2000 : des acteurs de l'agriculture urbaine sont conviés à l'atelier sur l'AU organisé par l'UCG, les ONGD de la place et l'Institut pour la vie de Bruxelles.

En février 2001 : une enquête exploratoire est réalisée par la plate forme DIOBASS. A son actif, l'efficience de l'agriculture urbaine et périurbaine à Bukavu. Les agriculteurs sont typés selon qu'ils sont en milieu urbain ou périurbain, pratiquant ou pas l'élevage.

En mars 2001, le premier atelier de Bukavu sur l'AU a lieu. Il approfondit la problématique et lève l'équivoque sur les tendances partagées selon lesquelles pour :

- les uns l'AU est à prohiber,
- la 2<sup>e</sup>, l'AU est à encourager,
- les autres, l'AU est incontournable, il faut l'intégrer dans la planification urbaine et ainsi l'encadrer.

Les commentaires qui suivent animent les débats tels que :

- pour la première tendance, l'AU est à prohiber dans la ville de Bukavu car elle est incompatible avec les normes urbanistiques dans la ville en proie aux érosions et glissement des terrains liés notamment à son relief accidenté.

- pour la deuxième tendance, l'AU est à encourager à Bukavu à l'instar des autres villes du monde car constituant une réaction des citoyens à la misère dans un monde de plus en plus sans emploi et coupé des terres nourricières jadis grenier agricole pour plusieurs raisons (manque d'infrastructures routières, la guerre des villages,...).
- pour la troisième tendance, l'AU est incontournable. Elle est à encourager moyennant une organisation solide qui la rendra efficiente et intégrée. Ceci lui permettra de répondre aussi bien aux normes urbanistiques, l'amélioration de l'environnement et la qualité de vie des gens mais aussi la sécurité alimentaire pour les citoyens pauvres.

Des toutes ces tendances, la 3<sup>ème</sup> a rencontré l'approbation de la majorité de l'assemblée en atelier.

Depuis, une dynamique de rencontre d'auto-évaluation permanente est mise en place et accompagne les acteurs venus des organisations locales et services publics selon leurs programmes dans l'agriculture en ville et cela dans la période - relais entre deux ateliers d'une année à l'autre.

En avril 2003, à l'issue des travaux annuels, **un Noyau Agriculture Urbaine**, dont la plate forme DIOBASS est membre, est mis sur pied avec comme tâche d'assurer le suivi des activités et mener une réflexion permanente sur l'environnement urbain par rapport à l'agriculture urbaine.

Cinq domaines clés définissant l'état de lieu de l'agriculture dans notre ville deviennent en plus les repères d'évaluation de l'impact de l'agriculture urbaine sur la qualité de vie dans notre ville. Il s'agit respectivement des jardins scolaires, des jardins familiaux et collectifs, de l'élevage en ville, de la lutte anti-érosive et reboisement (ou protection des sites par le reboisement et la lutte anti-érosive) et enfin la gestion des déchets et assainissement.

- Les jardins et élevage en milieu scolaire : la plupart des écoles disposent des espaces parfois mal protégés contre les érosions, une potentialité non exploitée au profit de l'enseignement. D'autre part, il existe dans le programme scolaire les cours de travaux manuels ou dans les écoles techniques agricoles de champs et la propension d'entretenir un élevage sur

le milieu scolaire. Dans une dizaine d'école, par l'activité d'élevage et jardin scolaire l'élève apprend à aimer le travail manuel et de ce même travail retrouve de quoi payer les frais scolaires. En outre, ces jardins et élevage à l'école constituent un support pédagogique de qualité facile à produire à l'école par les élèves. C'est ce que le célèbre historien africain du nom de **Joseph KIZERBO** appelle « Rendre l'école à l'Afrique ».

- Les jardins collectifs et familiaux : ils regroupent les ménages et organisations féminines travaillant dans divers sites agricoles de la ville dont Mukukwe, Panzi, Nyakavogo, etc. Ces ménages ont besoin d'être encadrés et recevoir les informations techniques utiles pour améliorer le rendement de leurs jardins mais aussi la protection de l'environnement urbain.

- L'élevage en milieu urbain.

La place ou l'importance de l'élevage dans la spéculation en agriculture urbain et essentiellement dans la production de revenu des ménages, sa contribution à la sécurité alimentaire, à l'assainissement, la fertilisation ne devraient pas nous faire oublier que mal conduit cet élevage peut occasionner de nuisance à la qualité de vie à la protection de l'environnement urbain. La dynamique actuelle met l'éleveur et l'agriculteur en complicité face aux contraintes environnementales de notre ville. Cette tendance encourage pour le moment la collaboration entre les deux types d'acteurs pour protéger la ville tout en y produisant l'essentiel de sa nourriture et privilégiant la qualité de vie des habitants.

- La lutte anti-érosive et le reboisement :

Il a été prouvé que les arbres sont régulièrement mis en terre chaque année mais leur présence dans la ville est minime par rapport à la plantation in situ après la pépinière.

Cette réalité se remarque par deux exemples ci-dessous observés lors des enquêtes. Le nombre des plants produits à Bukavu et ses environs depuis 1987 s'élève à 2.612.451.

Ce chiffre est supérieur par rapport à la superficie de la ville de 5 900 ha.

En supposant que par hectare on plante deux mille arbres, avec les quelques structures enquêtées, 1306,2 ha sont supposés être reboisés à Bukavu. La ville et ses environs seraient alors une vraie forêt, surtout que nous n'avons pas contacté d'une manière exhaustive tous les acteurs du reboisement. Il

est clair que le grand problème est plus celui du suivi des plants mis en terre, donc du gardiennage, et de leur gestion que celui de production des plantules. Beaucoup de sites reboisés ont été anarchiquement lotus par l'Etat.

- La gestion des déchets et assainissement.

La production journalière de déchets par personne (dans Kadutu, Bagira et Ibanda) est estimée à 170 grammes.

S'il faut comparer les productions journalières par personne de différentes communes, on constate que Kadutu vient en tête devant Ibanda et Bagira avec 0,6 contre 0,10 Kg / personne / jour.

En somme, la ville de Bukavu produit suffisamment de déchets, soit plus 40 tonnes par jour ; ce qui constitue un atout pour l'agriculture urbaine. Ces déchets sont de bonne qualité globalement car contenant une faible proportion des matières indésirables. Le triage des déchets avant compostage est indispensable. Le ramassage ou la collecte pose un problème à l'utilisation de ces déchets et devrait être mieux organisé. Les techniques actuelles de gestion des ordures ménagères sont mauvaises car elles posent trop de problèmes environnementaux. La solution durable au problème des déchets à Bukavu, de l'avis de la population, consiste en leur valorisation notamment dans l'agriculture.

Aussi y a-t-il extrême nécessité d'encourager toutes les initiatives relatives à la valorisation et la transformation des déchets et de conduire une étude visant la valorisation des déchets industriels de Bukavu.

Pour conclure cette communication, nous pouvons retenir que l'agriculture urbaine et périurbaine procure de l'emploi aux femmes et aux chômeurs et assure la sécurité alimentaire des ménages de faibles revenus. Ces ménages devraient être accompagnés par les acteurs de développement au profit de l'environnement urbain. Pour étayer ces propos, nous avons tenté de ramasser quelques définitions de l'agriculture urbaine, puis nous avons brossé l'importance de cette agriculture et ses limites à travers le continent africain et ailleurs au monde et enfin, nous avons entamé son efficacité dans notre ville.

Nous sommes pleins d'espoir que l'agriculture urbaine devrait les jours à venir rentrer dans la planification des aménagements urbains compte tenu des allures d'extension de notre ville étant donné le rôle qu'elle joue comme pourvoyeuse d'emploi et de

sécurité alimentaire. Nous avons tous besoin de vivre dans une ville, nous y nourrir, nous y sentir en bonne santé et la rendre belle, agréable et attrayante grâce à l'agriculture urbaine et périurbaine.

### **II.5.2. Echanges sur l'expérience de la PF DIOBASS.**

Les participants ont posé au représentant de la PF DIOBASS les quatre questions ci-dessous auxquelles il a donné des réponses appropriées.

- Comment la PF DIOBASS travaille-t-elle avec les gens qui pratiquent l'agriculture urbaine ? Quelles sont les stratégies qu'utilise la plate-forme pour que cette activité puisse assurer leur survie ?

A cette question, Monsieur Augustin a précisé que DIOBASS est une plate-forme et travaille donc avec beaucoup d'autres acteurs sur terrain.

- Quelle est la population cible de DIOBASS ?

Ce sont les groupes des femmes qui pratiquent la culture sur les pentes, les éleveurs urbains, les autres structures ayant le rôle d'encadrement a-t-il précisé.

- Comment intégrer l'agriculture urbaine dans les milieux urbains surpeuplés ?

L'intervenant a renseigné que ce sont les habitants des quartiers surpeuplés qui vont cultiver en périphérie de la ville. Mais comme leurs quartiers sont dépourvus de terre cultivable ils peuvent pratiquer la culture hors sol, telle celle des champignons.

- Bien que rentable, l'agriculture urbaine provoque des dégâts comme les érosions. En quoi la PF DIOBASS encourage cette activité ?

Pour toute réponse, l'intervenant a avancé que ces dégâts peuvent être limités si tout le monde s'impliquait dans l'aménagement de la terre.

## **II.6. LES ENJEUX POLITIQUES DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME.**

Ce thème a été développé par Monsieur Balsac BUZERA de l'organisation dénommée **Initiative Congolaise pour la Justice et la Paix, ICJP** en sigle.

### **II.6.1. Présentation de la thématique.**

Initiative Congolaise pour la Justice et la Paix, ICJP en sigle est une organisation non gouvernementale de droit congolais dont les acteurs sont spécialisés depuis plusieurs années dans le domaine des droits humains, de la justice et de la recherche active de la paix.

Elle vise le renforcement des capacités des acteurs sur le terrain en vue de permettre le respect de DH, la promotion de la paix, de la justice et dans la culture démocratique dans la lutte non violente contre l'impunité.

L'organisation a également comme objectif le renforcement du travail en réseau des associations et défenseurs des DH et ceux des droits de l'enfant par l'usage de l'Internet et d'autres techniques modernes de communication. Elle s'occupe de l'appui à la justice juvénile.

Pour parler des enjeux politiques de la justice et des droits humains, cela revient, à notre entendement, de parler de la justice après les graves violations des droits de l'homme. Cela revient à dire simplement qu'une communauté, qu'un pays devra

adopter une approche lui permettant de faire face à un passé caractérisé par des graves crimes et violations des DH.

La question paraît aussi simple, hélas l'histoire nous apprend que cela n'est pas toujours le cas.

Il apparaît clairement que les acteurs politiques impliqués d'une manière ou d'une autre dans les graves violations des DH s'entourent des dispositifs devant leur permettre d'échapper à la justice.

L'exposé s'articule sur 3 points :

1. les considérations générales sur la justice au cours de la transition.
2. le cas de la RDC.
3. l'implication de la communauté internationale.

#### Considération générale sur la paix au cours de la transition.

Il est impossible d'aborder objectivement cette réflexion sans faire allusion aux transitions et aux compromis politique entre politiciens.

Les transitions, comme celle que nous vivons actuellement dans notre pays, la RDC, sont souvent issues d'un processus de négociation et de compromis de part et d'autres des différentes forces, dans certains cas, comme en Amérique latine après la chute des dictatures militaires de la droite (Argentine, Uruguay, Chili). Le compromis ou l'arrangement devait se faire entre les juntes militaires sortantes et un nouveau pouvoir civil, dans des pourparlers de paix, gouvernements et mouvements rebelles sont autour de la table pour négocier les bases d'un retour à la paix.

Comme dans toute négociation, le rapport de force entre ces différents éléments a souvent un impact capital sur la nature des mesures prises pour établir les responsabilités des uns et des autres pour les actes du passé. Il serait donc inutile de développer une stratégie pour combattre l'impunité sans s'assurer que les

moyens politiques et coercitifs nécessaires existent pour que cette politique soit mise en œuvre.

Il existe plusieurs formes de transition politique dont :

1. des transitions qui suivent une rupture de l'ancien système. Là, il y a une défaite politique et militaire de l'ancien ordre qui ne représente pas une force capable d'entraver le processus de justice d'après conflit :

Ex1 : l'Allemagne après la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale.

Ex2 : le Rwanda après la chute du régime Habyarimana.

2. des transitions qui suivent une rupture partielle de l'ancien système. Là, il y a souvent une défaite politique de l'ancien ordre, qui doit partager le pouvoir où céder une partie de son pouvoir, néanmoins, cet ancien ordre (qui pourrait être menacé par une politique de justice agressive) retient souvent un pouvoir militaire et donc représente une force à ne pas négliger qui peut déstabiliser si elle se sent menacée.

Ex : Burundi en 1993.

3. des transitions négociées entre deux forces plus au moins égales ; ni l'une ni l'autre ne peut complètement faire prévaloir son point de vue sur les aspects majeurs de la transition

(y compris la question de la justice). Ils doivent s'accommoder, faire des concessions et

compromis. Ex : RDC, Burundi.

4. il y a aussi des transformations. Ces transitions qui ne le sont pas en réalité où l'ancien ordre

ou une partie de cet ancien ordre se reconvertit du jour au lendemain en structure de la

transition. Ici, il n'y a pas un véritable transfert de pouvoir d'un système à un autre. Il y a

plutôt volonté d'assainissement de l'image du pouvoir, des actes symboliques allant dans le

sens de la justice.

Ex : Au Tchad avec Idriss Deby.

Au Kenya avec Arap Moi.

Les auto-amnisties pour les proches du pouvoir sont à craindre.

## Cas de la RD Congo.

En RD Congo, il sera question d'examiner les points clés qui peuvent guider une réflexion sur la mise au pied d'une justice après les graves violations des DH.

- 1) La formation et/ou l'intégration d'une armée unifiée après conflit impliquant plusieurs groupes armés. En RDC, certains responsables militaires impliqués dans les violations des DH sont en même temps acteurs de la transition.

Dans ce contexte, les critères d'entrée constituent des barrières liées à l'impunité. Il

faut inventorier, examiner si tel ou tel autre commandant peut faire partie de l'armée au regard de son passé.

Quel est le rôle de l'armée dans la transition ?

Quelle sera l'attitude des dirigeants issus de l'armée ?

- 2) Les Accords négociés.

L'accord global et inclusif auquel les différentes composantes en RD Congo sont

abouties va-t-il permettre de mettre en place une justice pour s'occuper des graves violations des DH en RD Congo.

Généralement les résultats en matière de justice dans un contexte de conflit armé aboutissant à des accords négociés ne sont jamais intéressants, on aboutit souvent à « un mauvais compromis ».

La République Démocratique du Congo va-t-elle échapper à cette règle ?

- 3) L'épuration administrative, politique et militaire.

Doit-on procéder à la mise en place des mécanismes d'épuration avant, pendant ou

après la transition ? Faut-il accepter la reconversion des anciens groupes armés en

partis politiques comme c'est le cas actuellement pour le RDC, MLC, etc.

#### 4) Les contraintes et défis du champ d'action de la justice.

- le budget : il faut un budget consistant ex : TPR a un budget annuel de 85 000 000 \$ US.
- les contraintes liées à la sélectivité des poursuites : est-il possible de juger 100 % de tous les auteurs des graves violations des DH ?
- le degré de responsabilité : qui sont les commanditaires des violation des DH ?
- le temps : va-t-on commencer en 1960, 1990, 1996, 1998 ou aller jusqu'à la conférence de Berlin. Il est important de circonscrire le problème dans le temps.
- Quel type de tribunal ? Juridiction Universelle, Nationale et/ou Traditionnelles, Tribunaux Internationaux ?

#### 5) Le rôle de la Société Civile.

Vu le rapport de forces, il est exclu que ce soit les hommes politiques ou les militaires

qui envisagent propulser la justice au cours de la transition. Ce travail d'une portée

capitale revient à la Société Civile en tant que leader d'opinion et d'action. La

documentation auprès des victimes pour compléter tous les dossiers doit se faire par la

Société Civile.

#### 6) Devoir de la mémoire collective.

Ce qui est reconnu comme crédible aujourd'hui peut ne pas l'être quelques années plus

tard. Il est par conséquent impérieux de documenter les événements. Face au

problème de contentieux historique, il est recommandé d'établir un profil en rapport

avec les actes causés par les politiciens et groupes armés. Cela permet de faire face

aux négationnistes et pour faire une lecture commune du passé.

Les travaux de la mémoire collective sont du ressort de la Société Civile.

#### L'implication de la Communauté Internationale.

Pour avoir joué un rôle dans la répression des violations des DH, la Communauté Internationale s'est investie en engagement et en ressources pour la création des mécanismes chargés précisément d'aider ou d'obliger des pays à faire face à leurs obligations internationales de réprimer les violations des DH, du DIH, les crimes contre l'humanité et le génocide.

Bien que n'ayant pas une structure permanente ou des réactions égales à toutes les situations où des graves abus restent impunis, la C.I a par le biais de ces mécanismes, créé un précédent important de son engagement à se mêler des questions d'impunité des crimes graves, bien que commis à l'intérieur des pays.

Aujourd'hui, la répression des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et du génocide est formulée comme des préoccupation en matière de paix et de sécurité et donc relevant de la compétence du conseil de sécurité.

Les résolutions créant le TPIR, TPIY et qui ont incité les mesures pour la création de la Cour Spéciale pour la Sierra Leone. Au Cambodge, l'ONU en collaboration avec le gouvernement pour la création d'un Tribunal pour juger les abus des Khmers Rouges.

Avec ses pouvoirs coercitifs sous le Chapitre VII de la Charte de l'ONU (qui oblige les états membres à coopérer avec ces mécanismes), le C.S. arrive à peser lourd sur les questions de la répression des crimes.

Il serait mal comprendre la situation internationale actuelle pour un pays de formuler une politique de justice au cours de la transition sans réfléchir sur les répercussions internationales, mais aussi (et ceci est de taille au Burundi, peut-être aussi en RDC) sur la nature et les enjeux devant ces mécanismes internationaux dont les approches ne sont pas toujours cohérentes.

Si l'on doit ajouter à ces différents mécanismes l'adoption par plusieurs états des lois qui donnent à des juridictions nationales une compétence universelle sur certains crimes du droit international il est clair que la répression de crime devient un enjeu international.

### **II.6.2. Echanges sur la thématique.**

Afin d'approfondir la compréhension de cette thématique sur les enjeux politiques de la justice et des Droits de L'Homme, les participants ont requis de l'exposant, la lumière sur les trois préoccupations suivantes :

- la place du Parlement de transition dans les enjeux politiques de l'heure et particulièrement en ce qui concerne la justice,
- l'intérêt qu'il y a de nuancer la « présomption négative » du présentateur sur les Institutions de la Transition dont le Parlement.
- les mécanismes mis en place par l'ICJP pour lutter contre l'impunité en RD Congo.

L'exposant a, pour répondre à la première préoccupation, estimé que ce Parlement de la Transition étant issu des accords négociés et n'étant donc pas une émanation du peuple, n'est pas enclin à voter des lois qui porteraient atteinte à leurs composantes. C'est donc un parlement constitué par plusieurs auteurs de violations massives des droits de l'homme et qui risque de ne pas permettre à la justice de fonctionner normalement.

Quant à la deuxième préoccupation, Monsieur Balzac a précisé que la transition en RD Congo n'est pas pareille à celle de plusieurs autres pays notamment du Rwanda où il y a eu victoire militaire et politique. En RD Congo, tous les acteurs sont présents dans les institutions de la Transition. Il revient donc à la société civile de développer un lobbying afin de contraindre le Parlement à prendre des lois qui promeuvent la justice.

Il a terminé par évoquer la signature de mémorandum et l'information de la population sur ce qui se passe comme mécanismes de lutte contre l'impunité.

### **II.7. LE DEVELOPPEMENT A TRAVERS UNE RADIO COMMUNAUTAIRE (Cas de la**

### **Radio MAENDELEO).**

Cette thème combien passionnant a été développé par le Directeur de la **Radio MAENDELEO**, Monsieur KIZITO NFUNDIKO.

#### **II.7.1. Présentation de l'expérience.**

Arrêtons-nous un instant sur les vocables-clefs de notre sujet : « Développement » et « Radio communautaire ».

Mais pour vous éviter le goût ou l'arrière-goût du « déjà entendu », je ne me lancerai pas dans des définitions académiques.

Je paraphraserai ainsi le thème : quelle contribution un moyen de communication de masse en l'occurrence une radio, propriété virtuelle ou réelle d'une ou des communautés de populations apporte-t-elle au plus être et au plus -avoir des destinataires de ses messages ? Dans la mesure où la radio communautaire est idéalement une radio par les populations et non pour elles.

Je ne ferai pas le bilan de la Radio Maendeleo, je vais dégager seulement les pistes de ses interventions ainsi que philosophie de travail.

Il faut lire l'avènement et l'expansion de la radio communautaire sous l'angle de la diversité, de la pluralité, donc fondamentalement un outil pour la démocratie.

Puisque le développement passe par le politique, le social et l'économie, comment nos communautés, dans leur diversité, peuvent-elles parvenir à déterminer leur avenir en terme d'options pour le développement? Comment la radio par sa mission d'informer, d'éduquer et divertir arrive-t-elle à faire participer les communautés, avec ce fondement de démocratie (radio communautaire rimant parfaitement avec démocratisation des ondes) à la définition du destin commun?

Ainsi, la communauté d'individus ou d'organisations qui créent une radio communautaire, créent en réalité un outil qui a pour mission de créer à son tour une communauté autour de valeurs telles que : peser sur l'opinion publique, créer un consensus autour des enjeux vitaux, consolider la démocratie bref, offrir un service valable à la Société (civile) dont nous nous réclamons.

Fidèle à la vocation des radios communautaires de par le monde, Radio Maendeleo, votre radio a souscrit aux options fondamentales levées dans des forums importants regroupant des acteurs des radios de ce genre.

Ainsi, la charte africaine sur la radio télédiffusion stipule dans sa troisième partie au point 1 :

« La radio télédiffusion communautaire s'adresse à la communauté, est un produit de la communauté et porte sur la communauté ; sa propriété et sa gestion sont représentative de la communauté, qui suit un programme de développement social et est une entreprise à but non lucratif ».

La ligne éditoriale de Radio Maendeleo telle qu'édictée par ses statuts et textes connexes rentrent dans cette vision globale :

A son chapitre 2, article 3, on peut lire :

RADIO MAENDELEO est une radio associative qui a pour objet :

- de promouvoir l'information des initiatives de développement réalisées par la population avec l'appui d'autres acteurs en vue d'une société prospère et libre.
- d'appuyer la réalisation des objectifs de ses membres et partenaires dans les domaines de communication, de l'information et de la formation.
- de promouvoir l'information - formation de la population sur les programmes, les techniques et les possibilités de développement social et économique.
- de favoriser le processus de communication et d'échange d'expérience entre ONG et paysans en vue d'impact dans l'exécution des programmes de développement.
- de renforcer les structures villageoises par des actions d'éducation et d'animation afin qu'elles acquièrent plus de pouvoir et s'engagent davantage à la défense et à la promotion de leurs droits et libertés ainsi que des valeurs démocratiques.
- d'entreprendre toute autre activité de nature à lui permettre de réaliser ses objectifs.

Sur le plan professionnel, la radio diffusion s'inscrit dans un vaste processus social fondamental qu'on appelle « communication ».

La communication est intimement liée à la transformation de la société et donc touche la qualité de vie des populations.

Qui dit « qualité de vie » parle de « développement », une dynamique vers le mieux-être et le mieux avoir portés par des valeurs de démocratie, de justice sociale et économique, de consolidation nationale, de discipline sociale, de croissance économique ... et d'égalité de chances.

Ce background est à l'origine de ce que l'on a appelé journalisme de développement. A la suite de Michael KUNCZIK, dans son ouvrage « Développement et communication », le journalisme du développement se définit, dans le cas idéal comme une « orientation vers les besoins de la population tout en ne compromettant pas la capacité de gestion d'un Etat ou tout veillant à ne pas être mal utilisé pour légitimer des structures de pouvoir manifestement iniques ». Ce type de journalisme suppose une approche à la base, une participation et est essentiellement un journalisme de proximité, enraciné dans les réalités locales.

Le journaliste de développement s'oppose ici, dans le cas d'espèce au journalisme d'enveloppement.

Toute la philosophie de production et de diffusion de Radio Maendeleo est bâtie sur ces piliers théoriques de la communication et de la radio communautaire que nous venons de brosser :

Radio laïque, elle interagit avec toutes les confessions religieuses. Emanation des ONG, elle met son point d'honneur à consolider les actions des celles-ci et à jouer un rôle-clef dans le circuit de l'information pour le développement à la base.

Elle-même, association sans but lucratif, Radio Maendeleo accompagne, dans la perspective d'une plus large et systématique dissémination de l'information, ses clubs d'écoute ou Radio-club (R-C) qui se veulent être des petits groupes de communicateurs locaux au service des communautés.

Ces Radio -Club peuvent être des groupes de base appuyés par des ONG que vous êtes, ils peuvent aussi être des groupes indépendants, viables qui ressentent le besoin d'accompagnement et d'interaction avec la radio.

Les guerres et les violences que nous avons subies durant une demi-douzaine d'années ont fatalement amené Radio Maendeleo à développer dans ses émissions une sorte de volet « humanitaire » et à se ressourcer pour mettre en pratique les principes du « journalisme de paix ».

Un des rôles fondamentaux des radios communautaires est la préservation du ou des patrimoines culturels locaux.

En effet, face à la vague dictatoriale de la mondialisation et à la création de la société de l'information (le sommet mondial vient de s'achever à Genève), il est crucial pour les gens de ne pas perdre l'âme : nos us et coutumes, nos chansons, nos langues, nos valeurs artistiques et nos artistes etc.... sont autant de richesses que la société globale a vite fait de noyer.

Radio Maendeleo s'emploie bien à œuvrer pour le pluralisme culturel et à aider à la promotion de jeunes talents.

Le développement local et national passe par des valeurs de démocratie, de respect de droits humains, de la lutte contre la corruption, de la sauvegarde de l'environnement, de la satisfaction de besoins fondamentaux (santé, alimentation, éducation, épargne et crédit, sécurité sociale), de la lutte pour la bonne gouvernance. Radio Maendeleo ne s'est jamais dérobée de cette mission sur le plan professionnel.

Deux grands défis nous attendent dans notre milieu Kivutien, en général, fortement déficitaire sur le plan de la circulation de l'information : près des  $\frac{3}{4}$  du grand Kivu sont dans un total black out informationnel.

Ses défis sont : la création d'une couverture radiophonique locale dans un réseautage et un renforcement technique et éditoriale de la dizaine de radios (jeunes initiatives) qui existent.

Le second est l'accès aux nouvelles technologies de la communication et de l'information en digitalisant les systèmes de production principalement en accédant et en faisant accéder de franges des communautés à l'Internet ou au simple téléphone, chose possible par la création de centres multimédias communautaires.

Une cellule multimédia embryonnaire est en cours de fonctionnement à la station mais elle exige une vision plus courageuse pour son développement.

C'est ainsi que, Radio Maendeleo a en l'honneur d'être désignée par ses pairs de la province orientale, du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et du Maniema pour coordonner le projet RATECO qui est le réseau Radios et télévisions communautaires de la RDCongo, une idée en cours de lente réalisation mais qui viendrait apporter une véritable solution au problème posé plus haut.

Toujours pour renforcer la dynamique « Radio communautaire et développement », Radio Maendeleo est une partie prenante aux initiatives de la révision des textes légaux en matière de presse en RDCongo, et à la suite de l'Association des Radios Communautaires du Congo (ARCO), elle milite pour la distinction nette des 3 secteurs de la radio diffusion à savoir : le public, le commercial et le communautaire. Une fois les ambiguïtés levées, Radio Maendeleo et d'autres radios sœurs et/ou partenaires auront les coudées plus franches pour amener sa contribution au combat pour une réelle libération, un meilleur développement par une plus forte interaction entre les communautés et leurs radios par la force de la voix et de la technologie.

### **II.7.2. Débat autour du sujet.**

L'importance de ce sujet a permis aux participants d'arroser l'intervenant d'une pluie de neuf questions qui ont trouvé toutes, des réponses appropriées. Nous reprenons dans les lignes qui suivent, toutes ces questions et les réponses leur ont été réservées.

Question n° 1 : C'est auquel de ses objectifs que la Radio Maendeleo pêche pour écoper tant

d'interdictions de la part du pouvoir ?

Réponse : C'est seulement l'exercice de l'arbitraire. Pas d'arguments objectifs. Ce sont des

coups de colère. Encore faut-il savoir de quel pouvoir s'agit-il.

Question n° 2 : En quoi consiste la liberté d'expression ?

Réponse : C'est un droit consacré par notre constitution et par d'autres instruments

internationaux ratifiés par notre pays mais les professionnels de la presse sont

astreints à une certaine déontologie et à des limites d'ordre légal ou moral.

Question n° 3 : Quels rapports doivent exister entre les structures mises en place par les ONGD

à la base et les Radio club de la Radio Maendeleo ?

Réponse : Les radios clubs sont des initiatives locales qui nous demandent seulement de les

accompagner. De même que des structures mises en place par les ONG nous

demandent le même appui. Il n'y a donc aucune crainte de l'affaiblissement du

réseautage communicationnel.

Question n° 4 : La synergie que vous avez amorcé nous évitera-t-elle l'écoute exclusive des

chaînes internationales à certains endroits ?

Réponses : À l'aboutissement du projet, l'on pourra être capable de couvrir plus de  $\frac{3}{4}$  du grand

Kivu en FM et en onde courte.

Question n° 5 : En tant qu'émanation des ONGD, la Radio Maendeleo répond-elle aux attentes

et besoins de ceux qui l'ont créée ?

Réponse : les ONGD fondatrices fréquentent régulièrement leur radio, en expriment quelque par leur

satisfaction, en connaissent les difficultés ;

Question n° 6 : La Radio Maendeleo ayant perdu une partie de sa cible, dispose-t-elle

aujourd'hui d'une technologie lui permettant d'arroser une grande étendue ?

Réponse : La Radio compte aujourd'hui une douzaine de membres. Ce jour la porte est ouverte

à toute ONGD, même non membre du CRONGD, de demander son adhésion.

Question° 7 : Quelle différence y a-t- il entre le journalisme de développement et le journalisme d'enveloppement ?

Réponse : Ce sont des écoles journalistiques qui donnent un certain contenu théorique au journalisme.

Question n° 8 : A quel niveau concevez-vous le développement comme une option ?

Réponse : C'est la façon dont les communautés entendent développer leurs stratégies de développement.

Question n° 9 : La Radio Maendeleo a-t-elle une stratégie d'autofinancement ?

Quelles sont ses stratégies face à la concurrence des radios commerciales ?

Réponse : La Radio Maendeleo fournit 13 à 14 % de ses charges de fonctionnement. Elle se fait certaines restrictions dans la publicité. Elle s'interdit par exemple de faire la publicité des alcools, des produits éclaircissants... la concurrence n'est pas très ressentie à Bukavu.

## **II. 8.L'ALPHABETISATION CONSCIENTISANTE ET LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE ALIMENTAIRE PAR L'OCTROI DES MICRO-CREDITS.**

Cette expérience sur la lutte contre le mal développement par une approche conscientisante a été présentée par le **GROUPE APPRENONS A LIRE ET A ECRIRE** en sigle « **GALE** ».

## **II.8.1. Présentation sommaire de l'expérience.**

### Introduction.

En cette semaine des activités intensives, concertées et communes des ONGD membres du CRONGD Sud Kivu, il a été demandé au GALE d'exposer sur le thème intitulé « L'Alphabétisation conscientisante et le renforcement de la sécurité alimentaire par l'octroi des micro-crédits ».

Notre exposé sera essentiellement basé sur l'approche conscientisante inspirée du pédagogue brésilien PAOLO FREIRE. A travers cette approche conscientisante, le GALE vise à lutter contre l'analphabétisme, ses causes et ses conséquences notamment l'oppression sous toutes ses formes : sociale, économique, politique et culturelle ; à lutter aussi contre toutes les manifestations sociales basées sur la démocratisation du savoir, de l'avoir et du pouvoir en résumé ; le mal développement.

L'action n'est pas perçue comme un but en soi, mais comme un moyen dans la mesure où il s'agit de rechercher avec les groupes de base, la clé de lecture de tout leur environnement en vue de l'améliorer.

L'approche visée et soulignée qui est **l'éducation libératrice** s'oppose à l'éducation **domesticatrice**. Elle se fonde sur la capacité de tout homme et de tout groupe à être créateur de culture et sujet de son histoire. Cette méthodologie vise au décryptage et à la transformation du milieu social.

Il est donc important que les personnes et les groupes prennent conscience de :

- leur situation opprimante,
- leur capacité comme sujet de l'histoire à créer leur culture et à se libérer de différentes formes d'oppression,
- la nécessité de passer à l'action les uns avec les autres (les animateurs-les éducateurs, les facilitateurs et les apprenants) dans une association « coopérative », afin de changer la situation consciemment et de façon critique,
- la force du dialogue, de la réflexion et du partage des responsabilités dans la conquête du savoir, du pouvoir et de l'avoir,

- la force de l'action conçue, accompagnée et conclue dans une réflexion permanente et critique.

### **Par qui est fait ce travail d'accompagnement en alphabétisation conscientisante ?**

C'est par le GALE sans doute.

#### Résumé de l'historique du GALE et son objectif global.

Le GALE « Groupe Apprenons à Lire et à Ecrire » a été créé en 1990 à l'initiative de certains ressortissants du milieu riverain et insulaire du Kivu auxquels se sont joints d'autres volontaires dans la lutte contre l'analphabétisme alors que venait d'être proclamée à Jomtien en Thaïlande, la première déclaration sur l'Education pour tous. A l'issue d'un processus d'échanges participatifs entre les initiateurs et les populations, le travail d'éducation et de développement communautaire s'est avéré une priorité.

#### Domaine d'intervention :

##### 1<sup>ère</sup> Stratégie

- l'éducation des adultes et l'éducation conscientisante ;
- l'alphabétisation et formation des formateurs ;
- la recherche-action ;
- l'éducation civique : droits humains et éducation à la paix ;
- la promotion de la dimension « genre » et intégration sociale des populations pygmées.

#### Le développement communautaire :

##### 2<sup>ème</sup> Stratégie

- la structuration paysanne et l'organisation communautaire ;
- l'appui aux initiatives de développement issues de la conscientisation ;
- la production alimentaire à travers l'agriculture, l'élevage et la pêche ;
- les micro-réalisations villageoises.

### **La politique de renforcement de la sécurité alimentaire par l'octroi des micro-crédits.**

Le phénomène inquiétant de malnutrition sur toute la zone du Sud Kivu a touché sensiblement plusieurs familles des apprenants et non apprenants à Kabare Nord, à Kalehe, à Idjwi ; axe d'intervention du GALE.

Grâce à un projet préparatoire, trois ateliers PIPO ont regroupé des représentants d'une dizaine de villages. Cet exercice a permis de confirmer la nécessité pour le GALE de renforcer une action éducatrice par un soutien aux initiatives des populations visant à renforcer leur sécurité alimentaire ; ceci a permis de continuer et de relancer les activités socio-économiques.

#### **Activité proprement-dite.**

Pour le renforcement de la sécurité alimentaire, les membres des associations de développement encadrés par les antennes regroupant plusieurs cercles d'alphabétisation bénéficient des micro-crédits dans cinq filières importantes à savoir :

- l'agriculture ;
- l'élevage ;
- la pêche ;
- le petit commerce ;
- la commercialisation et la transformation des produits vivriers.

L'octroi des micro-crédits est précédé par :

- l'identification du bénéficiaire ;
- l'étude socio-économique du bénéficiaire ;
- la réunion du comité de crédit ;
- la formation des bénéficiaires en organisation communautaire et en gestion de crédits.

La caution solidaire, l'appui moral du comité, l'engagement des responsables familiaux du bénéficiaire, l'obligation d'épargne pour son intérêt sont classés parmi les conditions fondamentales soumises au candidat / bénéficiaire.

Le but à atteindre est de permettre aux bénéficiaires d'accéder à un pouvoir économique susceptible de leur donner une certaine considération dans la société où ils évoluent. Le suivi permanent est une condition réservée à l'organisation d'Appui (O.A) GALE ; la partie technique est assurée en partenariat avec FECOPS.

#### Impact sur la population bénéficiaire.

En plus du savoir issu de l'alphabétisation conscientisante :

- les 1000 ménages bénéficiaires ciblés ont accédé à l'avoir qui entraîne aussi le pouvoir d'achat et le pouvoir économique ;
- l'accès aux aliments protéiques est garanti (légumes, sambaza, viande, haricots, soja, arachides, ... ) ;
- la scolarisation des enfants au sein des ménages est assurée ;
- l'accès aux soins de santé est une réalité ;
- la prévention des maladies, l'observation de l'hygiène et l'amélioration de l'habit sont parmi les faits palpables et positifs issus des résultats et valeur ajoutée des micro-crédits octroyés aux populations bénéficiaire.

#### Perspective d'avenir.

- reconstituer, recycler et protéger les micro-crédits pour sa pérennité ;
- rotation des micro-crédits dans l'axe ciblé ;
- épargne en faveur des bénéficiaires.

En résumé, pour l'approche choisie, l'éducation communautaire et conscientisante deviennent du même coup **un outil d'acquisition d'autres connaissances**.

C'est un outil d'accès à l'information et à la formation avec un processus de démocratisation à la base, un processus du changement social.

#### Difficultés rencontrées.

Cette activité se heurte aussi aux difficultés dont les plus importantes sont :

- l'esprit d'attente pour certains bénéficiaires ;
- la situation politico-socio économique dégradante entraînant l'inflation continue ;
- l'insécurité sur le Lac Kivu et sur le continent dans notre axe d'intervention ;
- le manque de concertation des ONGD intervenant dans le domaine des micro-crédits dans le même axe d'intervention ;
- l'insuffisance des fonds nécessaires pour une capacitation réelle en vue de l'auto prise en charge des bénéficiaires.

En fin, pour terminer, notre vision consiste à former les apprenants et apprenantes en gestion de crédits, à l'esprit d'épargne et arriver à leur doter de leurs capitaux propres et consistants pour leurs business et leur auto-prise en charge.

#### **II.7.2. Echanges sur cette expérience.**

Pour bien s'approprier de l'expérience de GALE, les participants ont posé à la présentatrice les six questions que dessous, qui ont chacune reçu une réponse satisfaisante.

- 1) Dans quel domaine spécifique GALE travaille avec les pygmées aux fins de leur intégration ?
- 2) On a l'impression que les activités de développement communautaire effacent celles liées à l'alphabétisation – conscientisation au sein du GALE. Qu'est-ce à dire ?
- 3) Le rayon d'action du GALE étant une zone insécurisée, quelles sont les dispositions prises par GALE pour éviter les pillages des crédits octroyés ?
- 4) GALE produit-il du matériel didactique ? comment et avec qui ?
- 5) Quelles sont les stratégies prises par GALE pour éviter toutes les formes d'oppression évoquées ?
- 6) Quels sont les efforts fournis et les stratégies utilisées par GALE pour endiguer l'insuffisance de concertation entre les ONGD intervenant dans son rayon d'action ?

Les précisions ci-après ont été données à toutes ces préoccupations :

- 1) L'organisation GALE travaille avec les pygmées dans les cercles d'alphabétisation à BUSHULISHULI et IDJWI NORD. Partant de l'alphabétisation -conscientisante, plusieurs pygmées sont actifs dans l'élevage et l'artisanat. GALE travaille aussi avec eux dans le domaine de l'animation -formation aux droits de l'homme.
- 2) L'alphabétisation–conscientisation amène l'adulte à initier et conduire des activités pour son auto - promotion.
- 3) En cas d'insécurité, les bénéficiaires eux-mêmes développent des stratégies de protection de leur patrimoine. Ils se déplacent avec dans leurs cachettes. Sans compter que nombreux d'entre eux ont perdu. Aussi les animateurs de GALE les suivent-ils jusque dans leurs cachettes pour leur assurer un appui technique et psychologique.
- 4) GALE produit lui-même plusieurs matériels didactiques parmi lesquels les livres exposés. Mais aussi, les alphabétiseurs formés en produisent d'autres sur terrain.
- 5) Ce sont les mêmes stratégies que nous tous qui sommes opprimés développons : animation – formation, éducation civique,...
- 6) GALE est beaucoup préoccupée par cette insuffisance de concertation entre les acteurs. Il projette d'initier une rencontre des intervenants du même rayon et secteur d'activités.

## **II.9. APPORT DE LA MICRO ENTREPRISE DANS LE PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT SOCIO - ECONOMIQUE DES PAUVRES AU SU KIVU : CAS SPECIFIQUE DU CAPES.**

Cette expérience du **Centre d'Appui à la Promotion Economique et Sociale « CAPES »** présentée par Monsieur BAGABO MUKUBANYI, concerne particulièrement l'augmentation des revenus familiaux.

### **II.9.1. Corpus de l'expérience.**

#### **Aperçu général.**

La micro - entreprise se définit comme étant une structure économique réunissant un nombre de personnes relativement très petit et ayant pour objectif l'augmentation des revenus familiaux.

En général, les membres ou les acteurs d'une micro - entreprise se constituent des membres d'une même famille ou d'une même entité sociale clairement définie. La micro entreprise n'est pas différente d'une exploitation artisanale familiale.

Actuellement, à cause de la crise socio-économique qui sévit dans notre pays et particulièrement à l'Est de la RD Congo, plus de 80 % de la population active se retrouvent dans le secteur informel et particulièrement dans le domaine de la micro - entreprise, la lutte pour la survie en dépend. Ainsi de part et d'autres, l'on trouvera au bord de la route, dans les quartiers et aussi en milieu rural des micros activités de production, de transformation ou autres.

En entrant dans l'analyse profonde de l'organisation, l'on remarquera que tous ces micros activités économiques ne produisent même pas 1 \$ US par jour. Ceci fait que, si le jour l'on n'a rien écoulé c'est la catastrophe en famille. S'il se présente un cas de maladie pour un des acteurs, c'est un manque à gagner consistant qui se constate.

Ainsi, pour bien identifier ces personnages impliqués dans ce genre d'activité, ils sont appelés « les gens du taux du jour » comme pour dire à chaque jour suffit sa peine.

Vu que l'Etat a démissionné de ses responsabilités, c'est à dire qu'il est devenu un parent irresponsable, les enfants (les familles) abandonnés à leur triste sort ont enfin développé des structures de survie pouvant tant soit peu leur permettre de tenir et satisfaire quelques besoin vitaux, tels de santé, la scolarisation des enfants et la fameuse prime des enseignants et sans oublier la nutrition.

Ici, nous voulons dire que le CAPES, qui s'est senti aussi interpellé par cette situation bien que n'ayant pas de moyens financiers importants mais possédant des têtes qui pensent, a apporté son soutien modeste à cette population voulant travailler mais dépourvue des moyens.

#### Présentation de CAPES.

Le CAPES ou Centre d'Appui pour la Promotion Economique et Sociale, est une organisation locale d'appui à la promotion de la micro entreprise congolaise et qui cadre ses activité dans le programme de lutte contre la pauvreté, un mal qui ronge notre société.

Dans ses interventions, le CAPES accompagne les micros - entrepreneurs dans les actions ci-après :

- appui au montage et à l'analyse des projets : ici il s'agit d'éclairer le micro - entrepreneur sur le projet qu'il veut entreprendre, lui montrer de quelle façon peut se réaliser sa faisabilité et aussi quelle en sera la rentabilité. Le micro entrepreneur en soit, quelque fois se sent emporté par des idées sentimentales ou fanatiques or dans les affaires, il ne faut pas de sentiment mais de gain.
- appui en financement des micro projets : le financement apporté jusqu'ici par le CAPES aux micro entrepreneurs est remboursable, c'est-à-dire qu'il s'agit de micro crédit. Il a été démontré que dans les activités de production, il faut minimiser les dons car il sera enfin difficile de calculer la rentabilité et surtout arriver à une pérennisation de l'activité. Ainsi, les fonds accordés par CAPES aux micros - entrepreneurs appuyés sont à 100 % remboursables.
- appui conseil en gestion et suivi : CAPES étant un accompagnateur, ne doit pas laisser le micro - entrepreneur en route, au contraire il le conduit jusqu'à son objectif. Cette activité consiste à assister le micro - entrepreneur dans la mise sur pieds d'une petite comptabilité, les stratégies de production et d'écoulement et aussi le bon remboursement de son financement.

#### Actions réalisées dans le cadre de lutte contre la pauvreté.

Créé en 1995, CAPES a déjà réalisé beaucoup d'actions dans le cadre de lutte contre la pauvreté au Sud Kivu. Ci-dessous, nous présentons quelques statistiques :

- financement de plus de 700 micros projets des micros - entrepreneurs urbains et ruraux ;
- mise sur pieds d'un compte d'investissement pour les petits promoteurs voulant investir ou acquérir d'un matériel de production ;
- formation dans les techniques de gestion des groupes des éleveurs de Walungu, Kamisimbi, Kaziba, etc.
- 14.700 personnes (soit 700 projets x 3 unités / ménage x 7 personnes) sont déjà touchées par nos actions en ville comme au village.
- 1734 familles / 2100 ménages commencent déjà à attraper au moins 2 repas par jour. Ainsi la malnutrition et la sous alimentation sont entrain d'être combattues ;

- 2058 familles / 2100 ménages ont des facilités d'accès aux soins de santé primaire ;
- 100 familles / 2100 ont amélioré leurs conditions d'habitation ;
- 1800 familles / 2100 ont rescolarisé leurs enfants jadis chassés de l'école par manque de moyens financiers.
- plus de 600 emplois privés ont été créés et ainsi une petite réduction du taux de chômage peut se constater bien que cela soit encore une goutte d'eau dans le lac. Les autres nous compléteront.

#### Contraintes et difficultés actuelles.

CAPES est, dans le cadre de ses activités, confronté à beaucoup de problèmes, entre autres :

- absence d'un fonds de crédit consistant pouvant répondre à tous les besoins des micro -entrepreneurs.
- ouverture au monde extérieur de la micro entreprise encore difficile car il n'y a pas de moyens financiers pouvant supporter ces charges.

#### **II.9.2. Echanges autour du thème.**

Pour mieux s'imprégner de cette thématique, les participants ont émis les préoccupations suivantes :

- l'exposé est assez triomphaliste.
- la cible et les critères d'octroi de prêt.
- le taux d'intérêt et le plafond du crédit octroyé.
- la durée de l'appui à un groupement.

L'intervenant a donné la suite suivante à ces préoccupations :

- il n'y a que réalisme dans les statistiques des réalisations, une visite au bureau de l'organisation en est un moyen de vérification.
- le CAPES intervient dans la ville de Bukavu, à Mudaka, Walungu, Burhuza, Nyangezi, Kaziba et Luhwindja. Mais l'organisation n'a pas de conditions difficiles d'octroi de prêt, pourvu qu'on exerce une activité petite soit-elle, et qu'elle cadre avec les objectifs du CAPES.
- le plafond du prêt est élevé à 3 000 \$ US, mais pour l'obtenir, il faut avoir travaillé avec l'organisation pendant longtemps.

Le taux d'intérêt est de 4 % par mois en ville et de 3 % par mois dans les milieux ruraux.

- la durée de l'appui est de quatre mois renouvelable

## **II.10. EXPERIENCE SUR LE SYSTEME DE CREDIT.**

Monsieur Ambroise OLEMBO, Animateur Petit Crédit Rural au sein de l'organisation **Volontaires Autochtones Solidaires** en sigle « **VAS** » a présenté l'expérience de son association dans la lutte contre la pauvreté à Kalonge depuis 1984.

### **II.10.1. Présentation sommaire de l'expérience.**

Brève présentation de VAS.

**Volontaires Autochtones Solidaires** en sigle **VAS**, est une association sans but lucratif asbl/, qui œuvre à Kalonge depuis 1984, à l'initiative de Mr Gilbert OLENGA YEMBA, Coordinateur, dans le cadre du développement par autopromotion orienté vers l'entrepreneuriat rural. Ses principaux domaines d'intervention sont :

- sécurité alimentaire (agriculture, élevage, transformation, commercialisation des produits agricoles, apiculture, pisciculture) ;
- éducation des adultes (alphabétisation des femmes) ;
- genre et développement ;
- sensibilisation de la population rurale sur les IST et le VIH/SIDA ;
- métiers non agricoles (coupe et couture, maçonnerie, etc.) ;
- organisation du loisir en milieu rural (foot, etc.).

Composée de 7 groupements administratifs, la chefferie de Kalonge, rayon d'action de VAS, se trouve dans le territoire de Bunyakiri en province du Sud Kivu à l'Est de la RD Congo.

Les trois premiers groupements sont touchés par les actions de VAS, tandis que les quatre derniers ont été marginalisés à cause de leur inaccessibilité.

Le groupement cible avec lequel VAS travaille est composé de 500 ménages répartis dans dix groupements paysans d'autopromotion, à raison de 50 ménages par groupement paysan.

Un groupement paysan d'autopromotion est composé essentiellement par les femmes, celui de AFYA BORA. Dans les autres groupements paysans, 60 % de l'effectif des membres sont des femmes.

Les dix groupements paysans d'auto promotion ont bénéficié de l'appui technique et financier de VAS depuis plus de dix ans à travers la politique de petit crédit rural.

#### Politique de petit crédit rural de VAS.

Le système de petit crédit rural par l'association VAS trouve son origine dans les actions de cette dernière en faveur de la population rurale de Kalonge.

En effet, VAS par son initiateur, Monsieur Gilbert OLENGA YEMBA, a commencé à animer des sessions de formation technique en agriculture et en petit élevage au bénéfice des groupes des paysans instruits.

Cette action a fini par déclencher chez les paysans formés la nécessité ardente de traduire dans les faits et réalisations des théories apprises.

Cependant, les paysannes et paysans sont pauvres et dépourvus des acteurs de production.

Grâce à la coopération Sud- Sud en 1989, ADI KIVU avait accordé à VAS, à l'époque SAAVI (Syndicat d'Action pour l'Autopromotion des Villages), un fonds de roulement de 300,00 \$ US en vue d'octroyer des crédits rotatifs lapins et poules aux paysannes et paysans ayant suivi des formations techniques en petit élevage.

Ces crédits n'avaient pas bien tourné par manque de :

- politique de crédit saine, explicite, vulgarisée auprès des bénéficiaires de crédits,
- sensibilisation au développement par autopromotion, le crédit étant considéré comme un don gratuit pour certains paysans,
- suivi régulier auprès des emprunteurs,
- actions d'accompagnement sur le petit crédit.

Pour combler ces lacunes et garantir au petit crédit toutes les chances d'être remboursé, ensemble, lors de la planification du programme quinquennal de VAS (2000-2004), paysannes, paysans et techniciens de VAS ont actualisé leur politique de crédit.

\* Types de crédit octroyé.

L'association VAS octroi les crédits de types suivants :

- petit crédit rotatif chèvres,
- petit crédit rotatif semences,
- petit crédit rotatif outils oratoires,
- petit crédit ruches modernes pour l'apiculture,
- petit crédit outillage pour les activités de secteur non agricole (maçonnerie, briqueterie, coupe et couture),
- petit crédit rotatif lapins,
- petit crédit rotatif sel et huile de palme aux membres des groupements,
- crédit rotatif grands champs aux groupements,
- crédit rotatif pâturages aux groupements,
- petit crédit rotatif porcs aux groupements.

\* Conditions d'accès au crédit.

Conformément à la politique de crédit, toute personne qui sollicite le crédit doit remplir les conditions suivantes :

- avoir une résidence permanente dans le rayon d'action de VAS,
- être membre d'un groupement paysan appuyé par VAS,
- garantie de bonne moralité et réputation attestée par le groupement et le village,
- faire preuve de capacité de gestion et n'avoir pas été taxé d'insolvabilité antérieurement,
- avoir suivi une formation relative à l'activité pour laquelle on sollicite le crédit,
- réaliser déjà quelque chose de concret dans l'activité,
- adresser une demande de crédit à VAS, avec l'appui de son groupement.

Il convient de souligner que la priorité est accordée aux femmes. 70 % des crédits vont aux paysannes.

\* Circuit de distribution de crédit.

Dans le système de crédit au sein de VAS, la distribution de crédit s'exerce par les groupements villageois eux-mêmes.

En effet, c'est le groupement qui est le premier responsable du crédit octroyé.

Le groupement constitue la caution solidaire (ou garantie solidaire) et s'engage à rembourser le crédit reçu par son membre.

Il existe une commission d'octroi de crédit constituée des délégués animateurs de VAS (Animateur Principal, Animateur du Programme), à raison de deux délégués (dont une femme) par groupement. Cette commission se réunit une fois par trimestre.

\* Plafond maximal de crédit octroyé par VAS.

Il n'y a pas de plafond préétabli pour les crédits octroyés par VAS. Il appartient à la commission chargée d'octroi de crédit d'apprécier et de juger du seuil, en tenant bien sûr, compte des moyens financiers disponibles et des demandes enregistrées.

A titre indicatif et par type de petit crédit, le plafond maximal de crédit octroyé en ces jours est le suivant :

- crédit rotatif chèvres : 5 têtes par famille membre du groupement ;
- crédit outils oratoires : 4 pièces par outil par famille membre ;
- crédit semences :
  - o haricot volubile : 20 kg en moyenne par famille paysanne.
  - o pomme de terre : 40 kg en moyenne par famille paysanne.

\* Procédure de l'octroi de crédit.

La procédure suit les étapes suivantes :

- 1) Présentation de la demande de crédit par le membre bénéficiaire en précisant :
  - son identité.
  - son activité quotidienne principale et ses propres moyens disponibles.
  - type de crédit sollicité.
  - l'affectation du crédit demandé.
  - la garantie solidaire de remboursement signée par son groupement.
  - son expérience dans le domaine concerné.
- 2) Instruction de la demande  
La demande reçue par VAS fait l'objet d'une étude approfondie au niveau de la commission chargée de crédits.
- 3) Décision d'octroi de crédit VAS.  
Après analyse fouillée des demandes de crédit introduites, la commission chargée de l'octroi de crédit établit un procès verbal de réunion d'octroi de crédit mentionnant les avis favorables ou défavorables sur les crédits établis.
- 4) Notification du demandeur.

5) Réception de crédit par le membre bénéficiaire.

A cette occasion, les documents ci-après sont signés conjointement :

- contrat de prêt entre VAS et un groupement paysan d'autopromotion.
- contrat de prêt entre VAS et une paysanne ou un paysan.

Sont signataires de ces documents les personnes suivantes :

- l'emprunteur ou l'emprunteuse,
- le président du groupement,
- le témoin et traducteur (vulgarisation),
- un membre de la commission d'octroi de crédit : délégué du groupement,
- l'animateur du programme petit crédit rural,
- le coordonnateur de VAS ou son délégué.

\* Modalités de remboursement.

Le remboursement du crédit reçu se fait dans le respect strict des clauses contenues dans les contrats de prêt ci-haut évoqués notamment rembourser le crédit reçu avec intérêt et à l'échéance fixée de commun accord avec l'association VAS comme suit :

- date du début de remboursement,
- date limite de remboursement,
- intérêt à payer,
- total à rembourser,
- qualité de l'unité à rembourser.

\* Echéances par type de crédit.

Par type de crédit, les échéances de remboursement sont les suivantes :

- crédit rotatif chèvres : 3 ans.
- crédit semence : 2 ans à 2 ans et demis.
- crédit rotatif outils oratoires : 2 ans.
- crédit outillage pour les activités du secteur non agricole : 3 ans.
- crédit ruches modernes : 3 ans.
- crédit rotatif grand champ : 5 ans.
- crédit rotatif sel et huile de palme : 1,5 ans.
- crédit rotatif porc : 2 ans.

\* Taux d'intérêt :

Les crédits octroyés par VAS sont remboursés avec intérêt de 10 %.

\* Mesures de recouvrement.

De manière générale, les groupements partenaires participent au remboursement.

En effet, un membre qui rembourse, informe d'abord le groupement qui appréciera la qualité et la quantité de la valeur remboursée.

A son tour, le groupement fait appel à l'animateur du programme petit crédit rural pour recevoir la valeur remboursée.

Le vétérinaire et l'agronome assistent l'Animateur du petit crédit dans l'appréciation de la qualité et de la quantité remboursée.

Dans le processus de remboursement entre VAS et les groupements, on se réfère aux contrats de prêts signés.

\* Rotation des crédits.

En vue de préconiser les activités des paysannes et paysans, les produits remboursés sont réinjectés dans le circuit de crédit. La valeur remboursée par un membre est réoctroyée à un autre membre de son groupement paysan ayant rempli les conditions d'accès au crédit.

La rotation facilite ainsi la circulation du crédit entre les membres du groupement.

\* Règlement des conflits.

Le règlement des conflits nés des prêts se fait à l'amiable entre VAS et le groupement, et en cas de refus de remboursement déclaré, le chef du village et le Mwami de la collectivité chefferie de Kalonge sont informés et interviennent pour sensibiliser la personne qui refuse de rembourser son crédit à procéder sans délai au remboursement de son crédit.

N.B. L'intervention du Mwami de Kalonge suffit pour résoudre les problèmes de ce genre.

Le Mwami est respecté par tous.

\* Action d'accompagnement du système de crédit.

Actions sur le petit crédit rural octroyé.

Dans l'association VAS, le petit crédit rural est un appui aux initiatives des paysannes et paysans membres des groupements partenaires de VAS en suppléant au manque des capitaux.

En vue de garantir au petit crédit octroyé toutes les chances d'être remboursé, un faisceau d'actions d'accompagnement est défini. Pour cela, la coordination de VAS, organise en faveur de ses animateurs des formations afin de renforcer leurs capacités en matière de gestion et suivi des crédits.

Entre les mains du bénéficiaire, le crédit octroyé par VAS est un outil qu'il convient de bien se servir. Pour cela, le crédit octroyé fait l'objet d'un suivi hebdomadaire et mensuel régulier, afin de prévenir les déviations et ou détournements vis-à-vis des objectifs pour lesquels le crédit a été octroyé.

Ce suivi est assuré par le comité (GAEC ou GAFEC) et le groupement dont le bénéficiaire est membre, et les animateurs de VAS. Ce suivi consistera plus à veiller à l'utilisation rationnelle de crédit reçu, à l'observation des contrats y afférent et aux conseils d'ordre technique dont le bénéficiaire a besoin pour la réussite de son projet. Loin d'être un contrôle policier, le suivi renseigne donc sur la conduite du crédit et aide plus le bénéficiaire en lui prodiguant des conseils pratiques.

\* Outils de gestion de petit crédit rurale.

- Actions sur les bénéficiaires de crédits.

En vue d'amener les bénéficiaires de crédit à bien les tenir, conduire et par conséquent, augmenter les chances de remboursement et de ses objectifs, des actions sont définies, visant le renforcement des capacités dans différents domaines.

a) Formation des bénéficiaires.

Condition sine qua non, la formation intervient en faveur des bénéficiaires, avant l'octroi de crédit. Elle porte sur :

- la préparation, préalable à toute demande de crédit, d'un plan de développement de l'exploitation (champ, ferme d'élevage, apiculture, coupe et couture,...).
- la gestion du crédit.
- la tenue des outils simples de gestion (cahiers de caisse, compte d'exploitation, comptes prévisionnels,...).

- l'évolution participative (auto – évaluation, des résultats obtenus).
- la formation technique relative à l'activité financière.

b) Initiations des bénéficiaires à :

- l'habitude de l'épargne.
- l'amour du travail bien fait.
- leur sens de responsabilité et de solidarité.

▪ Actions sur les animateurs de VAS impliqués dans le système de crédit.

Une garantie du succès de l'action crédit passe par la maîtrise du mécanisme de crédit.

Pour cela, la coordination de VAS, organise en faveur de ses animateurs des formations afin de renforcer leurs capacités en matière de gestion et suivi des crédits.

▪ Actions sur les aléas environnementaux.

Pour permettre que le système crédit produise des effets attendus, il sied que le petit crédit reçu par les bénéficiaires évoluent dans de bonnes conditions environnementales.

Ainsi, les actions ci-après sont organisées :

- formation des paysannes et paysans sur les techniques d'amendements.
- initiations des paysannes et paysans à la technique des soins vétérinaires, (utilisation des produits vétérinaires).
- initiations des bénéficiaires à la loi de l'offre et de la demande, à l'étude du marché d'un produit et ce, pour bien vendre et rentabiliser l'activité.
- initiation au marketing.

Pour assurer une bonne gestion et suivi des crédits octroyés par VAS, les documents ci-après sont utilisés :

1. politique de crédit : Outil d'organisation, renseigne sur la philosophie de crédit de VAS.
2. Job description de l'animateur du petit crédit de VAS : donne la description détaillée des tâches relatives à la conception, à l'exécution, à la supervision et à l'information.

3. le contrat de prêt : outil de liaison qui précise les obligations de chacun de deux parties (prêteur et emprunteur).
4. la reconnaissance de dette ou la décharge : outil comptable ou une pièce justificative permettant l'inscription d'une créance dans les livres comptables.
5. quittance de remboursement : outil de contrôle par lequel le prêteur reconnaît que l'emprunteur a payé sa dette ou une partie de celle-ci.
6. la fiche de l'emprunteur : outil d'organisation et de contrôle de cette fiche permet d'emblée de connaître ce que devait l'emprunteur, le remboursement qu'il devait effectuer à une date précise, les remboursements qu'il a effectués, le solde de son prêt et les arriérés éventuels.
7. tableau synoptique de la situation des prêts par nature : outil de contrôle. Il s'agit d'un tableau qui montre mensuellement, trimestriellement, ou annuellement le cumul des prêts accordés :
  - les remboursements effectués au cours d'une période donnée.
  - les remboursements encaissés.
  - la somme des crédits en cours.
  - les arriérés éventuels.
8. le calendrier de suivi : outil de prévision, de liaison, de coordination, d'animation et de contrôle, présenté sous forme d'un agenda dans lequel on inscrit où on doit aller, ce qu'on doit faire (objet de la visite qui peut être suivi conseil, suivi contrôle, suivi recouvrement).
9. échéancier de remboursement : un outil de prévision basé sur le principe selon lequel on ne doit jamais rater un rendez-vous de remboursement ; présenté aussi sous la forme d'un agenda.

### **II.10.2. Echange autour de l'expérience.**

La compréhension de l'expérience du VAS sur le système de crédit a suscité quatre préoccupations à savoir :

- quel autre recours, si les différends ne sont pas réglés au niveau du Mwami ?  
Quelles sont les autres ONGDs du milieu qui utilisent cette stratégie ?
- le taux d'intérêt de 10 % n'est-il pas excessif ou usuraire?
- quels sont les mécanismes d'écoulement des produits des paysans ?
- quelle est la dimension d'un « grand champ » ?

Les précisions suivantes ont été données par l'exposant :

- en cas de non remboursement du prêt à l'échéance, il est envisagé un règlement amiable entre le groupement et l'emprunteur. Si le conflit persiste, il y a intervention des animateurs. En troisième ressort, en cas de non compromis, le chef de groupement fait l'arbitrage, si non, c'est le Mwami. Si le conflit persiste, on fait en ultime recours, intervenir le Tribunal géographiquement compétent.
- le taux d'intérêt de 10 % a été conjointement convenu entre les techniciens de VAS et les délégués des paysans afin d'éviter les difficultés de mesurage.
- pour écouler et commercialiser les produits des paysans, il a été mis sur pied une commission de commercialisation composée de quatre paysans. Cette commission est chargée du ramassage et stockage des produits.
- le VAS intervient pour l'écoulement des produits.